



PROJET DE REBOISEMENT

Analyse d'Economie Politique (AEP) des Facteurs
Influençant les Projets de Reboisement dans le Nord et
le Nord-Est d'Haïti

APRIL 2019

PROJET DE REBOISEMENT

Analyse d'Economie Politique (AEP) des Facteurs Influençant les Projets de Reboisement dans le Nord et le Nord-Est d'Haïti

APRIL 2019

Cette AEP a été réalisée de juillet à octobre 2018. Comme toute analyse d'économie politique elle représente une instantanée du moment précis pendant que l'exercice se déroulait. Entre temps, il y a eu d'autres situations sociales politiques pouvant influencer les résultats du projet notamment des instabilités politiques importants. Une mise à jour de certaines analyses seront toujours nécessaires au cours du reste du projet.

Les opinions exprimées dans le présent document n'impliquent aucun endossement de la part de l'USAID.

CONTENTS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	I
1. INTRODUCTION	4
1.1 CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	4
OÙ SONT PARTIS LES ARBRES ET LES MANGROVES ET À QUELLE FIN ?	5
MODES D'EXPLOITATION DU BOIS ET DE SES DÉRIVÉS	5
LE DÉFRICHAGE DES MANGROVES	5
1.2 THÉORIE DE CHANGEMENT ORIGINAL DU PROJET	6
FIGURE 1 : LA THÉORIE DE CHANGEMENT DU PROJET	6
1.3 BUT DE L'EXERCICE ET QUESTIONS DE RECHERCHE	7
2. METHODOLOGIE	8
2.1 NIVEAU D'ANALYSE AEP	8
FIGURE 1: ZONES CIBLEES PAR L'AEP	8
2.2 COLLECTE DE DONNÉES	9
2.3 CADRE ANALYTIQUE	10
3. CAUSES DES IMPACTS MITIGES DU SECTEUR PUBLIC SUR LE COUVERT VEGETAL PERENNE DES ZONES CIBLES	10
3.1 FACTEURS FONDAMENTAUX	11
3.1.1 UNE TENDANCE À L'ARIDIFICATION DU CLIMAT AVEC UN NORD EST PLUS AFFECTE	11
FIGURE 3 : PLUVIOMETRIE HISTORIQUE DANS LES ZONES CIBLEES	13
3.1.2 UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR L'EXTRÊME PAUVRETÉ	13
3.1.3 UNE FORTE CENTRALISATION DE POUVOIR	15
3.2 RÈGLES DU JEU	15
3.2.1 GESTION LAXISTE ET LA CORRUPTION AUX MULTIPLES FACETTES	16
LES TYPES DE CORRUPTION LES PLUS COURANTS DANS LES PROJETS	16
3.2.2 LES DÉFIS POUR LA CRÉATION FORMELLE ET L'ENREGISTREMENT D'ENTREPRISES	17
3.2.3 L'ÉCART ENTRE LA DÉCENTRALISATION DE JURE ET DE FACTO	18
3.2.4 CONFUSION ORCHESTRÉE DES RÔLES INSTITUTIONNELS AU SEIN DU POUVOIR EXÉCUTIF AINSI QU'AU NIVEAU DU POUVOIR LÉGISLATIF	19
3.2.5 UN POUVOIR JUDICIAIRE FAISANT TRÈS PÂLE FIGURE AU REGARD DES DEUX AUTRES.	20
3.2.6 L'ABSENCE D'UN PLAN DIRECTEUR ADOPTÉ NATIONALEMENT ET/OU DE CONTINUITÉ DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	21
B. LES « RÈGLES » ET INSTITUTIONS INFORMELLES PUISSANTES AYANT DE L'INFLUENCE IMPORTANTE SUR LES ACTEURS	21
3.2.7 DES PRATIQUES TRADITIONNELLES DE GESTION DE RESSOURCES NATURELLES NUISIBLES AU REBOISEMENT PÉRENNE	21
3.2.8 RÉTICENCE À INVESTIR DANS LE REBOISEMENT SUR LES TERRES EN FAIRE VALOIR INDIRECTE	22
LES TYPES D'EXPLOITATION AGRICOLE	22
PROFILS DES PROPRIÉTAIRES TERRIENS DANS CERTAINES ZONES PRIORITAIRES	23
3.2.9 LE BESOIN DE VISIBILITÉ IMMÉDIATE DE LA PART DES ACTEURS	23

3.2.10 L'AVENIR EST AILLEURS	25
3.2.11 PERTE DU SYMBOLISME ET DE CROYANCE DANS LES ARBRES	26
3.3 ICI ET MAINTENANT	26
3.3.1 FOCUS DES AUTORITÉS ENVIRONNEMENTALES SUR DES CENTRES DE GERMOPLASME D'ENVERGURE DÉPARTEMENTALE	26
3.3.2 DÉPLOIEMENT D'AGENTS DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	27
ORIGINE DES BRIGADIERS INFORMELS ET VOLONTAIRES DE MEAC ET SES ENVIRONS	28
3.4 GENRE ET INCLUSION	28
3.4.1 STEREOTYPES ET SEXISME DANS LA REPARTITION DE ROLES	28
3.4.2 EXCLUSION DES JEUNES DANS L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE	29
4. CAUSES DE MANQUE DE PERENISATION ET DE STRATÉGIES DE SORTIE DE LA PART DES PROJETS SUPPORTES PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	29
4.1 FACTEURS FONDAMENTAUX	29
4.1.1 DES TERMES PARFOIS CONTRAIGNANTS DES PROJETS	29
4.2 RÈGLES DU JEU	31
4.2.1 DES RISQUES DE CORRUPTION AVEC CERTAINES APPROCHES SOUTENUES PAR DES PROJETS	31
FAUT-IL REJETER LE SYSTEME DE VOUCHERS ?	32
4.2.2 L'EPIPHENOMÈNE DE LA REVENDICATION DE FRAIS DE PARTICIPATION	32
4.2.3 DÉSACCORD SUR LES ESPÈCES D'ARBRES À PRIORISER POUR LE REBOISEMENT	34
4.3 ICI ET MAINTENANT	34
4.3.1 DES NOUVEAUX ACTEURS PUBLIQUES ET PRIVES (CARACOL, LIMONADE, LABADIE)	34
POINTS SAILLANTS DES RELATIONS DE POUVOIR A LABADIE	35
4.4 DYNAMIQUES NOUVELLES	35
4.4.1 LES CHAUFFEURS DE TAXI MOTO COMME NOUVELLE CATÉGORIE D'ENTREPRENEURS	35
5. OPPORTUNITES ET LEVIERS POTENTIELS POUR RENFORCER LES EFFORTS ENDOGENES A IMPACTS POSITIFS SUR LE COUVERT VEGETAL PERENNE	36
OPPORTUNITÉS ET LEVIERS POTENTIELS, SURTOUT DU « ICI ET MAINTENANT »	36
5.1 DISPONIBILITE DE COMPETENCES DANS LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES	36
5.2 APPROCHE DE PROGRAMME AU NIVEAU DU MARNDR	36
5.3 RAJEUNISSEMENT DU STAFF AU NIVEAU DU MARNDR	37
5.4 INITIATIVE DE SECURISATION FONCIERE DU COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	38
5.5 UNE OFFRE ABONDANTE DE PRESTATAIRES DE SERVICES EN AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	39
5.6 PROJET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES BASÉS SUR LA GESTION DES ECOSYSTÈMES	39
5.7 LES MICRO-PROJETS, SURTOUTS CEUX SUPPORTÉS PAR LE PMF/GEF/PNUD	39
5.8 LES ECHANGES A TRAVERS LES RESEAUX SOCIAUX EN LIGNE EN MILIEU RURAL	40
6. RESUME DES RESULTATS	41
6.1 SYNTHÈSE DE RÉPONSE À LA QUESTION DE RECHERCHE	41
7. RECOMMANDATIONS DE PROGRAMMATION	44
7.1 FACTEURS FAVORABLES CONSTITUANT DES LEVIERS IMPORTANTS A TIRER	44

7.1.1.DYNAMISME AU SEIN DE LA SOCIETE CIVILE	44
7.2 FACTEURS NON-FAVORABLES RESISTANTS AU CHANGEMENT ET A NAVIGUER	46
7.2.1 SECHERESSES ACCRUES DANS LE NORD/NORD-EST.	46
7.3	46
FACTEURS NON-FAVORABLES NECESSITANT UNE REPONSE	46
7.3.1 LA MISERE ET L'EXTREME PAUVRETE DES MEMBRES DES COMMUNAUTES CIBLEES.	46
7.3.2 FAIBLESSE DES AUTORITES LOCALES A FAIRE RESPECTER LES LOIS SUR L'ENVIRONNEMENT.	47
7.3.3. PREJUGE DE CORRUPTION GENERALISEE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	47
7.3.4 PRATIQUES INADAPTEES OU NUISIBLES AU REBOISEMENT	47
7.3.5 STEREOTYPES ET SEXISME DANS LA REPARTITION DES ROLES	47
8. REVUE DE LA THEORIE DE CHANGEMENT DU PROJET	48
ANNEX I : PRÉSENTATION DE L'EQUIPE AEP	50
ANNEX II : MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE	51
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE	51
LES ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE	51
ANNEX III : DÉPLOIEMENT SUR LE TERRAIN DE L'ÉQUIPE AEP	54
ANNEX IV : PHOTOS DES SITES OBSERVÉS ET GROUPES DE DISCUSSION	55
FIG. 1 : MONTAGNE NOIRE : UN PROJET DE REBOISEMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR PADF SUR CE SITE	55
FIG. 2 : BALAN/PILLATRE : MANGROVES	55
ANNEXE V : TYPES D'ARBRES PROPOSÉS PAR LES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE	58

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2017, la firme Chemonics International, en consortium avec ses partenaires NCBA CLUSA (National Cooperative Business Association CLUSA) et CIAT (Centre International d'Agriculture Tropical) a obtenu un financement de l'USAID (United State Agency for International Development) en vue d'exécuter un projet de reboisement dans les départements du Nord et du Nord-est d'Haïti appelé « Projet de reboisement de l'USAID ». Préoccupé par la durabilité de ses actions et en vue d'éviter les erreurs des projets antérieurs, Chemonics s'est engagé dans la conduite d'une étude réalisée de juillet à octobre 2018 sur l'analyse économique et politique (AEP) des facteurs qui influencent les projets de reboisement.

Cette étude s'est donnée pour objectif de comprendre les défis auxquels sont confrontées les autorités étatiques déconcentrées ou locales pour stimuler et maintenir un changement substantiel dans les zones du projet. De manière plus spécifique, elle vise à :

- Comprendre les causes de la perception d'impacts mitigés sur le couvert végétal pérenne en dépit des différentes approches des autorités publiques locales et déconcentrées durant ces cinquante (50) dernières années ;
- Expliquer les causes de la perception d'absence de stratégie de sortie dans les projets de développement supportés par la communauté internationale en matière de reboisement durant ces cinquante (50) dernières années ;
- Identifier des opportunités (politiques, sociales, technologiques ou économiques), dans le contexte actuel, pour renforcer les efforts endogènes à impacts positifs sur le couvert végétal pérenne et/ou stimuler l'émergence de pareilles initiatives.

Le cadre de référence utilisé a été celui des Analyses Economiques et Politiques, tel qu'adopté par l'USAID. Cette méthode groupe les facteurs identifiés en quatre catégories: (i) les facteurs fondamentaux qui sont des considérations sur lesquelles le projet n'aura pas de prise et auxquelles il devra s'adapter, (ii) les règles du jeu qui correspondent à des lois, des paradigmes formels et informels du fragment de société considérée, (iii) le ici et maintenant qui regroupe les acteurs et les faits saillants de la conjoncture dont il faut tenir compte et (iv) les dynamiques nouvelles qui permettent de prendre en compte des mouvances dont les impacts ne sont pas encore connues et qui sont susceptibles de provoquer des changements dans l'une ou l'autre des trois catégories précédentes.

L'AEP a été réalisée dans cinq (5) clusters ou sites retenus en fonction des zones prioritaires du projet, il s'agit de : Capotille, Parc des 3 Baies, Baie de l'Acul, Vallières, Grande rivière du Nord et Bahon. Les techniques de collecte de données utilisées ont été : la recherche documentaire, des groupes de discussion (23), des entrevues individuelles semi-structurées (72), des observations de terrain (6). Les données collectées ont été dépouillées progressivement à partir des logiciels Excel et RQDA (Routine Data Quality Assessment). Ces derniers ont permis de relever rapidement l'essentiel des informations recueillies et de créer également des liens entre les différents paramètres de l'étude.

L'étude a permis de recenser dix-huit (18) facteurs contribuant au faible impact du secteur public en matière de reboisement à travers le pays en général et la zone en particulier, sept (7) facteurs influençant les résultats des efforts des projets de reboisement soutenus par la communauté

internationale, et huit (8) facteurs représentant des opportunités potentielles pour assurer la durabilité d'un programme de reboisement. À la lumière de ces résultats, les paramètres permettant d'expliquer l'absence de changement substantiel pour le reboisement, durant les 50 dernières années, dans les zones d'intervention du projet, se présentent comme suit.

Les facteurs qui relèvent des « règles du jeu » sont prédominants et, pour la plupart, ne sont pas favorables au reboisement. Les facteurs fondamentaux/structurels sont aussi importants et ne sont pas non plus très favorables au reboisement. De plus, ils sont les moins susceptibles à des changements, au moins dans les délais du projet. En revanche, plusieurs facteurs dans les variables de « ici et maintenant » et « dynamiques nouvelles » suggèrent qu'il existe bien des opportunités et une marge de manœuvre dans laquelle le projet peut agir, tout en étant conscient des risques représentés par les autres facteurs et le besoin de naviguer autour.

En effet, étant donné le temps requis pour en voir les résultats, la reforestation a besoin de l'endossement d'instances pérennes. Elle doit rentrer dans un cadre global de gestion rationnelle des ressources naturelles. À cet effet, l'État à travers des politiques et des mécanismes de suivi et de surveillance, doit donner le ton aux projets de reboisement. Cependant, les résultats de l'AEP ont démontré un manque d'intérêt des autorités étatiques centrales pour la gestion des ressources naturelles. Le fonctionnement de ce celui-ci se caractérise surtout par la centralisation des moyens d'intervention, la priorisation des actions à visibilité immédiate sur le structurel, l'impunité. Les corollaires, pour les communautés enquêtées, sont l'absence de politique de gestion des ressources naturelles, l'absence d'autorité pour imposer le respect de normes, la débrouillardise en tout de la part des citoyens en général (incluant les professionnels) affectant les valeurs d'éthique et l'application de normes quelconques.

À un second niveau, les facteurs qui relèvent des paramètres socio-économiques ou culturels se caractérisent par un manque d'appropriation des projets par les acteurs locaux combinés à une mauvaise compréhension des éléments socioculturels des acteurs-trices locaux-les par la communauté internationale. En effet, certaines techniques agricoles ou attitudes vis-à-vis des ressources naturelles comme l'agriculture sur brûlis, l'exploitation abusive et anarchique des arbres, les pratiques adoptées pour lutter contre les parasites, ont été transmises de génération en génération, et sont donc profondément ancrées dans la culture des communautés rurales. Les nouvelles techniques agricoles et attitudes proposées souvent ne tiennent pas suffisamment compte de complexité de la réalité socio-économique des zones cibles au point de susciter l'appropriation par les communautés.

Toujours, dans ce même registre socioculturel, la dimension genre dans la question est aussi très importante. Le facteur qui en découle est le « stéréotype et le sexisme dans la répartition des rôles et responsabilités ». Les rapports de genre qui structurent les zones d'intervention et les rôles culturellement construits des hommes et femmes dans ce secteur sont souvent négligés dans les projets. En effet, les tâches et responsabilités assignées aux femmes sont fonction de leurs forces physiques. Dans les activités de projets, elles sont chargées de mettre les plantules en terre, d'arroser les arbres, prendre soin des cultures à cycle court et des animaux, et participent rarement dans les prises de décisions relatives aux communautés. Cette situation ne favorise guère l'autonomisation des femmes et n'est pas bénéfique au processus de changement.

Enfin, sur le plan socio-économique, l'absence ou le manque de diversification des sources de revenus est aussi un élément important qui entrave la durabilité des projets de reboisement. Dans certaines

zones prioritaires du projet, plus particulièrement à Bailly, l'exploitation du bois est la première source d'activité génératrice de revenus. Une pratique qui, selon les habitants de ces zones, s'exacerbe durant les périodes de sécheresse.

Les facteurs liés aux paramètres écologiques/environnementaux se situent au troisième niveau d'importance. L'augmentation des phénomènes météorologiques induits par les changements climatiques est souvent négligée dans les projets. Dans les zones cibles, ce facteur s'exemplifie par l'allongement de la saison sèche, l'augmentation de l'intensité des événements extrêmes tels que les ouragans, les inondations, les sécheresses. Les acteurs-trices locaux-les bien que conscients des effets changements climatiques, restent bloqués par un ensemble d'autres contraintes sociales, économiques et institutionnelles listées précédemment. De ce fait, ils n'arrivent pas à mettre en œuvre des stratégies d'envergure suffisante pour en mitiger les impacts sur les conditions de vie de leur famille et de leur communauté.

Les facteurs les moins représentatifs, loin d'être les moins conséquents, relèvent des paramètres technologiques/innovateurs. Les moyens de diffusion et de communication des informations pertinentes par rapport à la gestion et la protection des ressources naturelles ne sont pas adaptés. En effet, les techniques de communication pour le changement de comportement par rapport aux facteurs environnementaux ne sont pas toujours efficaces. Par conséquent, après les projets, les communautés reprennent les mauvaises pratiques et attitudes qui affectent la couverture arborée.

Somme toute, l'absence de changement substantiel sur le reboisement découle aussi du fait que ces facteurs défavorables au reboisement ont souvent été adressés par les autorités concernées et la communauté internationale soit de manière isolée ou partiellement. Ce qui reste est la marge de manœuvre dans laquelle le projet peut réalistiquement travailler pour avoir un impact positif mesurable et pérenne.

Les recommandations portent sur (i) des types de relations à développer avec différentes catégories d'acteurs, (ii) des mesures de contingence face à la sécheresse accrue à prendre au niveau de la gestion du projet (iii) des mesures d'adaptation à promouvoir au niveau des communautés, (iv) le besoin d'accommoder des appuis à des activités procurant de revenus de court terme pour les agriculteurs, (v) des mesures pour prévenir toute corruption ou perception de corruption dans la mise en œuvre du projet et (vi) de mesures pour la prise en compte du défi de l'équité de genre dans le processus.

I. INTRODUCTION

I.1 CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le consortium constitué de la Chemonics International, de NCBA-CLUSA et du Centre International de Agriculture Tropicale (CIAT) initie la mise en œuvre d'un projet de reboisement dans cinq bassins-versants des départements du Nord et du Nord-Est d'Haïti, dans le cadre d'un accord de coopération avec l'USAID. Ce projet doté d'un financement de 40 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique, est prévu pour prendre fin le 31 août 2022. Le projet prévoit la plantation de plus de 4 millions d'arbres, la conversion de 15 000 hectares de terres déboisées en agroforesterie et la conservation de plus de 1 000 hectares de mangrove.

Ce projet de reboisement fait suite à une série de projets mis en œuvre à travers la même zone, sur la même thématique, durant le dernier demi-siècle dont plusieurs réalisés avec les fonds du même bailleur. En dépit d'avancées faites comme, notamment, l'introduction de diverses espèces à croissance rapide pour la production ligneuse dans les années 80, et la propulsion de la mangue francisque sur le marché nord-américain à partir des années 90, l'impression générale qui demeure est celle d'une vulnérabilité environnementale accrue dans des proportions qui, par comparaison avec la république voisine, ne se justifient pas uniquement du fait de l'augmentation de la fréquence des aléas météorologiques.

La République d'Haïti est située sur l'île Hispaniola, dans les Caraïbes. Avec sa superficie d'environ 27 750 kilomètres carrés, le pays occupe le tiers occidental de cette île qu'elle partage avec la République Dominicaine (Théodat, 2018). La couverture de forêts primaires d'Haïti représente moins de deux (2) % du territoire national (PNUE, 2015). Selon Smolikowski (1993), les conditions économiques particulièrement précaires dans lesquelles vit la population haïtienne seraient l'une des causes du maintien de cet environnement dégradé. En effet, en l'absence d'une politique d'aménagement du territoire, la pauvreté extrême de la population combinée à la pression démographique et le besoin de se loger et d'accéder à des espaces agricoles obligent les ménages à sacrifier les ressources naturelles, en défrichant de plus en plus les espaces boisés (Delarue, 2010). Ainsi, selon Victor (2010), avec cette forte croissance démographique que connaît le pays, les ressources en sol sont menacées dans leur intégrité.

Le bois et ses dérivés représentent donc l'une des premières sources de revenus pour la population haïtienne, surtout en milieu rural. Cette forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et plus particulièrement du bois entraîne une surexploitation qui fragilise l'environnement. À cet effet, force est de constater qu'il existe un écart considérable entre perte et gain en couverture forestière dans les zones prioritaires du projet (voir tableau). Ce déséquilibre résulte de l'absence d'une stratégie de reforestation adéquate pour soutenir le processus de surexploitation des ressources, mais encore de la réalité socio-économique et des modes d'exploitation du bois propres à chaque commune. Le tableau ci — après présente l'évolution de la couverture forestière dans l'aire d'intervention du projet durant les 17 années précédant le lancement de celui-ci.

TABLEAU I : GAIN ET PERTE COUVERTURE FORESTIERE

BASSIN VERSANT	SUPERFICIE (HA)					
	Haut du Cap	Grande rivière du Nord	Trou du Nord	Marion	Jassa	Aire du Projet
<i>Couverture forestière (2000)</i>	24 583,25	34 800,01	14 831,39	12 527,43	19 686,33	106 428,41
<i>Perte (2000-20016)</i>	693,02	1 371,40	650,97	1 218,87	1 653,43	5 587,69
<i>Gain (2000-2016)</i>	12,92	51,08	133,80	129,73	68,94	396,48
<i>Couverture forestière (2017)</i>	23 903,15	33 479,69	14 314,22	11 438,29	18 101,84	101 237,20

Source : Rapport sur Analyse du couvert forestier dans les zones d'intervention du projet.

OÙ SONT PARTIS LES ARBRES ET LES MANGROVES ET À QUELLE FIN ?

Modes d'exploitation du bois et de ses dérivés

Dans les zones ciblées par cette étude, la coupe des arbres est courante dans les communes de Capotille, Ferrier et Fort-liberté, Bailly et Labadie. L'ampleur et l'utilisation diffèrent d'une zone à une autre :

- **Capotille** : Les arbres plantés ici sont généralement coupés à partir de leurs deuxièmes et troisièmes années d'existence. Toujours est-il que la tendance est de laisser la plus grande partie des terres pour les lots boisés.
- **Bailly** : L'exploitation du bois pour la production du charbon est l'une des principales activités génératrices de revenus de cette section communale.
- **Labadie** : L'exploitation du bois d'œuvre pour production d'œuvres artisanales.

Le défrichage des mangroves

Dans d'autres zones ciblées, c'est le défrichage des mangroves est très courant, surtout dans les communes de Pillatre, Balan, Meac et Caracol. Les raisons de cette pratique diffèrent d'une zone à une autre :

- **Pillatre et Balan**: Les mangroves sont exploitées pour les raisons suivantes :
 - Production de bois de chauffage pour alimenter les boulangeries et les « dry cleaning »
 - Pour construction des sites de plage.

Par ailleurs, les habitants de ces zones ont affirmé que des interventions pour restaurer et réhabiliter les mangroves ont déjà été faites dans ces zones notamment : Distribution de plantules par World vision (Balan), mise en œuvre d'un projet par PMF/village planète visant à restaurer les mangroves (Pillatre).

- **Meyac** : Les mangroves sont coupées pour la production de charbon de bois. PMF a financé la construction de la clôture pour protéger une aire propre aux mangroves dans cette zone.

Selon un tour d'horizon sur des projets de reboisement réalisés au cours de ces dernières décennies, différents approches ou modèles ont été adoptés dans les projets liés à la gestion intégrée du paysage en Haïti (Tarter, 2010). L'approche « au niveau macro » favorise une couverture complète du paysage au

détriment de l'hétérogénéité sociale et écologique. L'approche « basée sur les parcelles » favorise des politiques hautement adaptatives, spécifiques aux parcelles, aux dépens d'une couverture intégrale du paysage. La première approche a eu tendance à mettre l'accent sur les impacts écologiques au moyen de modèles de commandement et de contrôle, tandis que le second a eu tendance à privilégier les impacts sociaux et écologiques, développés grâce à la participation active des acteurs locaux.

En discutant des leçons apprises de ces projets, Tarter (2010) affirme que les approches strictement écologiques ont rarement engendré des résultats durables contrairement aux approches sociales qui ont démontré des taux de résultats durables plus élevés. Toutefois, les approches écologiques et sociales ne devraient pas être à tort considérées comme mutuellement exclusives, malgré la tendance historique à le faire ; les deux approches fonctionnent mieux en tant que politiques complémentaires liées à des incitations économiques, pour paraphraser Murray et Bannister (2004). Pour Delarue (2010), bien que des résultats concrets aient émergé de certains projets, cela n'a pas pour autant freiné cette constante diminution de la couverture arborée.

1.2 THEORIE DE CHANGEMENT ORIGINAL DU PROJET

Face à ces défis et en considérant des leçons antérieurement apprises, le présent projet de reboisement a été conçu sur la base de la théorie de changement présentée ci-dessous afin d'impulser un changement positif mesurable sur la couverture arborée.

FIGURE I : LA THÉORIE DE CHANGEMENT DU PROJET



La nuance française entre les termes "reboisement" et "reforestation" permet de préciser les ambitions du projet. Le défi ne demeure pas moins de taille. Au terme du projet, l'équipe de mise en œuvre devra répondre à la question "Où sont les arbres ?". Cette question est infiniment plus complexe que "Où sont les plantules ?" Sa réponse requiert une claire stratégie de sortie.

A cet effet, à la lumière des premières démarches pour des interventions sur le terrain, l'équipe du projet estime prudente de réaliser une analyse économique et politique (AEP) plus poussée de son contexte d'intervention afin de mieux calibrer les approches à mettre en œuvre.

I.3 BUT DE L'EXERCICE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

L'analyse économique et politique est :

Une méthodologie de recherche qualitative utilisée pour éclairer les relations de pouvoir sur le terrain, les institutions formelles et informelles, les fondements structurels, sociaux et idéologiques ainsi que les incitations qui sous-tendent les comportements et les dynamiques en relation au sujet de l'étude. Elle vise à mettre en lumière, les raisons politiques et sociales qui font que les acteurs institutionnels et individuels se comportent comme ils le font (Chemonics 2017) ⁱ.

Le manuel de l'Institut Clingendael, des Pays Bas, qui a été une référence dans la popularisation de cette méthode au sein de la communauté internationale, explique que :

En dépit des meilleurs efforts, les interventions directes des bailleurs pour renforcer les institutions formelles de gouvernance ont souvent eu un impact limité et la volonté politique - pour promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté, pour combattre la corruption et protéger les droits humains – fait souvent défaut. Le [AEP] aide à expliquer pourquoi cela se passe ainsi et, plutôt que de mettre le focus sur le transfert de modèles institutionnels, met en lumière les éléments du contexte local qui influent sur les motivations des acteurs concernés et l'importance de considérer aussi d'autres processus politiques et sociaux pour arriver à une meilleure gouvernanceⁱⁱ.

Le but visé par cet exercice spécifique d'AEP était de :

- Confirmer ou adapter la théorie de changement du projet de reboisement de l'USAID ;
- Alimenter le plan de travail et la stratégie de la deuxième année de mise en œuvre du projet avec des approches politiquement adaptées afin d'arriver à des résultats de reboisement plus efficaces et durables ;
- Produire une analyse documentée sur le contexte local qui puisse être utile à d'autres acteurs clés — en particulier les autorités publiques locales et déconcentrées — pour leurs propres stratégies.

Concrètement, cet exercice devait porter un éclairage sur la question générale qui est :

Pourquoi a-t-il été difficile, aussi bien au niveau des autorités étatiques déconcentrées ou locales ainsi que des projets de développement supportés par la communauté internationale, de stimuler et de maintenir un changement substantiel pour le reboisement dans les zones dans lesquelles le projet opère ?

A cette fin, il doit adresser trois questions spécifiques qui sont :

- Pourquoi ce constat d'impacts très mitigés sur le couvert végétal pérenne des zones d'intervention du projet, des différentes approches des autorités publiques locales et des autorités déconcentrées durant les 50 dernières années ?

- Pourquoi ce constat d'un bas taux de pérennisation des impacts – voire l'absence de stratégie de sortie – des projets de développement supportés par la communauté internationale en matière de reboisement durant ces 50 dernières années ?
- Quels sont les opportunités politiques, sociales, technologiques ou économiques, dans le contexte actuel, pour renforcer les efforts endogènes à impacts positifs sur le couvert végétal pérenne et/ou stimuler l'émergence de pareilles initiatives ?

2. METHODOLOGIE

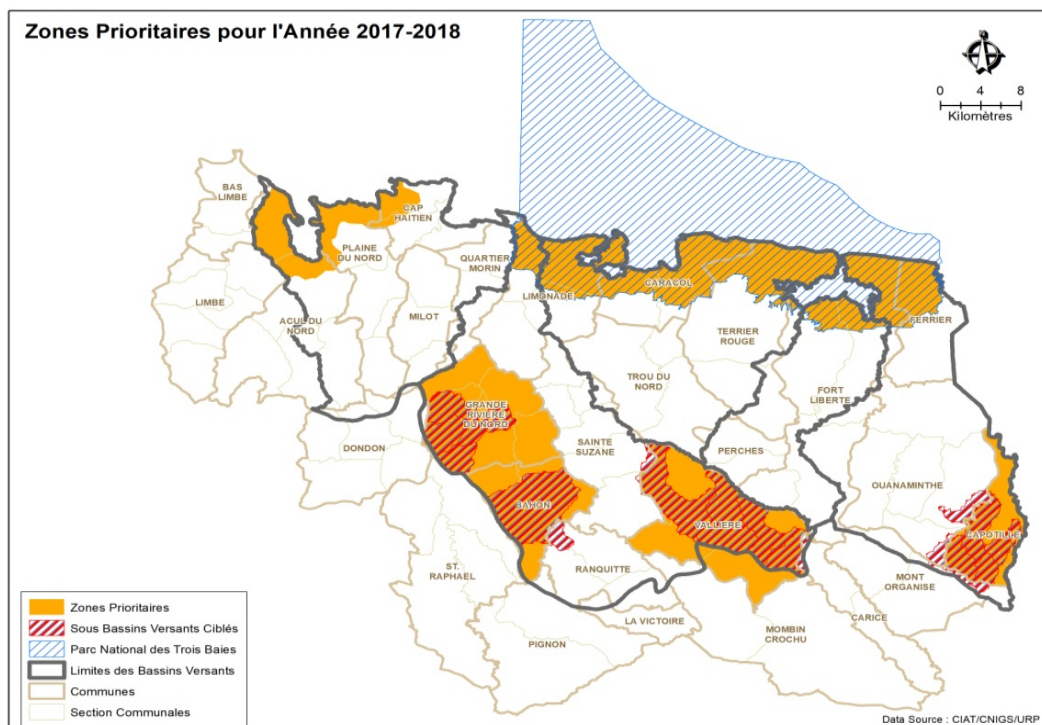
L'équipe du projet a mené cet exercice en appliquant le guide de l'AEP de Chemonics, lui-même basé sur le « Applied Political Economy Analysis Field Guide » de l'USAID ainsi que la plus récente littérature sur l'AEP et les principes générales de « réfléchir et travailler politiquement » (*thinking and working politically*).

Etant nouvelle à ce type d'exercice, l'équipe a bénéficié d'une séance d'initiation et de coaching, au début de juin 2018, de la part d'une assistante technique, experte et point focal pour ce type d'analyses au niveau de la Chemonics international. Sous la supervision directe du directeur adjoint au projet, un comité restreint constitué de la coordonnatrice pour l'Organisation communautaire, du coordonnateur pour la production agricole et de la coordonnatrice pour l'équité de genre et l'inclusion des jeunes a été constitué pour conduire l'exercice. Des consultants ont été recrutés pour la collecte des données, leur traitement et la rédaction.

2.1 NIVEAU D'ANALYSE AEP

Puisqu'il y a différents niveaux possible d'AEP, il s'agissait en premier de bien cerner les paramètres conceptuels et géographiques de cet exercice selon les besoins du projet afin d'être aussi pertinent et pratique que possible. Le niveau d'analyse donc choisi pour cet exercice était focalisé sur la problématique du reboisement, limité particulièrement aux zones prioritaires ciblées par le projet (voir Figure 2) : (i) la commune de Capotille à titre de commune frontalière et située en montagne, (ii) l'ensemble de la zone littorale incluant les sections communales couvertes par le Parc des 3 baies, le versant nord du Morne du Haut du Cap et la Baie de l'Acul mais à l'exclusion de la ville du Cap-Haitien, (iii) la commune de Vallières comme une des zones avec la spécificité de cultures en altitude supérieure à 600 mètres, (iv) les communes de Grande rivière du Nord et de Bahun sur demande exprès des représentations départementales des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. Pour la collecte de données sur le terrain, l'équipe a ciblé des endroits stratégiques dans ces zones afin de donner une idée représentative de chacune.

FIGURE 1: ZONES CIBLEES PAR L'AEP



2.2 COLLECTE DE DONNEES

La méthodologie de recherche adoptée pour réaliser l'étude a compris des éléments spatiaux et qualitatifs. Le comité, constitué pour l'exercice, a commencé par effectuer une revue de littérature autour de la problématique du reboisement et sur le contexte d'économie politique en Haïti et dans les zones précises. Sur cette base, le comité a effectué une première restitution au staff du projet et à des experts locaux/collaborateurs proches afin de préciser des zones d'ombre à fouiller davantage à travers le recueil de données sur le terrain.

Pour la deuxième phase, le comité a élaboré un protocole pour les interviews et focus groupes à tenir sur le terrain et a recruté l'équipe d'agents de collecte de données. Ces agents consistaient à 6 assistants chercheurs de niveau universitaire, dont 1 bachelière en droit et sociologie, 1 bachelier en diplomatie et droit internationale, 1 agronome et 3 aménagistes ayant tous entre 28 et 43 ans, tous originaires et résidents dans le Nord ou le Nord-Est. L'équipe a été menée par une coordonnatrice d'étude qui fut également en charge de la rédaction du premier jet des résultats.

Cette équipe a collecté des données sur le terrain à travers l'animation des discussions thématiques (focus groups) avec des groupes de producteurs ainsi que des entretiens individuels avec des observateurs avisés dans les communautés. Au total, vingt-trois (23) groupes de discussion (homogènes et hétérogènes), soixante-douze (72) entretiens individuels semi-structurés, six (6) visites de terrain à travers dix (10) communes ont été menées. Des acteurs correspondant au profil suivant ont été interrogés : politicien, pasteur, prêtre catholique, prêtre vaudou, éducateur – notaire, responsable

protection civile, sociologue, journaliste, groupe de femme, juriste, agronome, agriculteur, pêcheur-brigadier. Une description détaillée des étapes méthodologiques est présentée à l'annexe II.

2.3 CADRE ANALYTIQUE

Conformément à la méthodologie communément adoptée pour les exercices de l'AEP, les travaux de collecte et d'analyse de données ont été organisés en fonction de quatre catégories de variables analytiques d'un contexte et/ou d'une problématique donnée qui sont i) les facteurs fondamentaux ; ii) les règles du jeu ; iii) ici et maintenant ; et iv) dynamique, auxquelles a été ajoutée la variable « Genre et inclusion ». Une description plus complète de chaque variable analytique est présentée au tableau suivant.

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES VARIABLES ANALYTIQUES PRISES EN COMPTE DANS L'AEP	
VARIABLE ANALYTIQUE	DESCRIPTION
FACTEURS FONDAMENTAUX	Caractéristiques historiques, durables et profondes de la géographie, l'écologie, de la société et sa culture, de la macro-économie ou éléments autrement structurels de l'état dans le contexte ou les problèmes examinés. Les facteurs fondamentaux sont ceux qui ne changent pas ou qui ne changent que très lentement ou rarement.
RÈGLES DU JEU	Règles et institutions formelles et informelles qui régissent les comportements (politiques, économiques et sociétaux) dans le contexte où les problèmes sont examinés.
ICI ET MAINTENANT	Événements actuels, la manière dont ces événements affectent les groupes et individus et leurs manières de répondre.
DYNAMIQUES	Changements observés ou potentiels changements de toutes autres variables.
GENRE ET INCLUSION	Des éléments du contexte qui influençant en particulier un genre plus qu'un autre et/ou les groupes vulnérables et marginalisés

Les résultats de l'exercice sont présentés ci-après en fonction des trois sous-questions de recherche posées. Par la suite dans la section 6, une synthèse analytique permet d'apporter un éclairage à la question générale qui a motivé l'étude.

3. CAUSES DES IMPACTS MITIGES DU SECTEUR PUBLIC SUR LE COUVERT VEGETAL PERENNE DES ZONES CIBLES

La gestion du couvert arboré et des services écosystémiques qui en dépendent, requiert un engagement continu et de long terme. Le secteur public est une entité maitresse pour assumer cette responsabilité. Le tableau qui suit présente une synthèse des causes de la déficience constatée en termes d'impact positif pérenne à ce niveau telles qu'elles ressortent de la revue de littérature et des entretiens de terrain. Il est à noter que plusieurs de ces facteurs impactent aussi bien sur la performance ou perception de faiblesses du secteur public que sur celles des projets mis en œuvre avec le support financier de la communauté internationale. En plus, d'autres facteurs révélés qui sont plutôt favorables

au reboisement sont présenté sous la troisième question (section 5) ; en effet, au temps de la réalisation de cette étude, la plupart des nouvelles « dynamiques » recensées étaient plutôt favorables au projet et donc cette variable n'est pas renseignée ici en partie 3.1.

TABLEAU 3 : FACTEURS INFLUANT LA MANQUE D'IMPACT POSITIF PÉRENNE DU SECTEUR PUBLIC SUR LE REBOISEMENT				
1. FACTEURS FONDAMENTAUX	2. RÈGLES DU JEU	3. ICI ET MAINTENANT	4. DYNAMIQUES	5. GENRE ET INCLUSION
Les défis socio-économiques Une tendance globale à l'aridification du climat avec un Nord-Est plus affecté Une tendance globale à l'aridification du climat avec un Nord Est plus affecté Un contexte macro-économique marqué par l'extrême pauvreté Une forte centralisation de pouvoir	Gestion laxiste et la corruption aux multiples facettes Les défis pour la création formelle et l'enregistrement d'entreprises L'écart entre la décentralisation <i>de jure</i> et <i>de facto</i> Confusion des rôles institutionnels au sein du pouvoir exécutif ainsi qu'au niveau du pouvoir législatif Un pouvoir judiciaire faisant très pâle figure au regard des deux autres. Absence d'un plan directeur adopté nationalement et/ou de continuité dans l'administration publique Besoin de visibilité immédiate de la part des acteurs L'avenir est ailleurs	Focus gouvernemental sur la construction de centres de germoplasme d'envergure départementale Disponibilité de cadres compétents dans les positions clé au sein des administrations municipales grâce au PINNE du MICT Déploiement par le MdE d'agents environnementaux au niveau municipal	Focus des autorités environnementales sur des centres de germoplasme d'envergure départementale Disponibilité de compétences au niveau des administrations municipales	Stéréotype et sexisme dans la répartition des rôles. Exclusion des jeunes dans l'éducation environnementale

3.1 FACTEURS FONDAMENTAUX

Les facteurs fondamentaux recensés ici ont pour la plupart des implications importantes sur tous les secteurs à travers le pays, avec un regard particulier sur les facteurs ayant un impact sur la gestion des ressources naturelles et le reboisement et plus précisément des facteurs qui aident à expliquer pourquoi l'on constate des impacts mitigés en termes du couvert arboré.

3.1.1 UNE TENDANCE À L'ARIDIFICATION DU CLIMAT AVEC UN NORD EST PLUS AFFECTE

Quoique que le climat ne soit pas, à proprement parler, un facteur des rapports de force entre les acteurs intervenant ou influant sur les actions au niveau de la zone du projet, c'est un facteur structurel important qui influe sur les comportements des acteurs.

Les deux départements sont essentiellement baignés par les pluies apportées par les vents alizés qui soufflent du Nord-Est (encore appelés Nordés durant la saison froide). Cependant, du fait d'une différence de géomorphologie, les départements du Nord et du Nord-Est n'en bénéficient pas également. Au niveau du département du Nord-Est, la chaîne montagneuse perpendiculaire aux vents dominants, est à plus grande distance du rivage que dans le département du Nord. Cette différence suffit à occasionner que le département du Nord bénéficie de pluies plus abondantes au cours de l'année, du fait de l'effet de Foehn, que celui du Nord-Est.

Selon le relief, la disponibilité en ressources en eau, le climat et des cultures pratiquées, le département du Nord est subdivisé en sept grandes zones agro-écologiques : plaine irriguée, plaine humide, plaine semi-humide, plaine sèche, montagne très humide, montagne humide, et montagne semi-humide. Cependant, le département est dominé par des zones humides et semi-humides à 98,45 % de sa superficie. Les plaines irriguées ne représentent que 0,97 % du département. Les montagnes humides et semi-humides occupent 68,13 %. Les zones de montagnes humides et très humides se localisent dans le croissant partant du Borgne et aboutissant à Dondon, en passant par Pilate, Plaisance¹ et les montagnes semi-humides, les mornes du Bassin Versant de la Grande Rivière du Nord. Par ailleurs l'ensemble des mornes du versant Nord est assez propice aux cultures arborées (café, cacao, agrumes) et aux essences forestières².

Le département du Nord-Est, de son côté, est principalement dominé par des zones agro-pastorales sèches et des zones d'agriculture de montagne humide. On retrouve également quelques zones de plaines en monoculture³. Ainsi, la compréhension des différentes zones agro-écologiques est fondamentale dans les prises de décision et dans la dynamique socio-économique des départements.

La Commission Nationale de Sécurité Alimentaire a fait ressortir que, durant l'année 2018, la valeur du panier de la ménagère a été plus élevée sur les marchés de Ouanaminthe et Cap-Haitien que dans le reste du pays du fait de la perte des récoltes dans les départements du Nord et du Nord-Estⁱⁱⁱ. Cette situation s'est maintenue au mois de janvier 2019. Auparavant, dans un rapport publié durant les années 2000, les chercheurs de l'Oxfam listent 7 épisodes de sécheresses prolongées à avoir affecter le département du Nord-Est entre 1974 et 2000^{iv}. De ces 7 épisodes, le département du Nord fut aussi touché – quoique dans une moindre mesure – par 6 d'entre eux.

Pour deux populations dont l'économie est essentiellement agricole, cela cause une différenciation notable d'opportunités économiques en l'absence d'infrastructures de maîtrise des eaux. Ces circonstances expliquent la prétention ancestrale des leaders du Nord à se prévaloir comme devant avoir la priorité sur ceux du Nord-Est. Quand il y a à rassembler des acteurs des deux départements, il est plus aisé d'organiser la concertation quelque part dans le Nord que dans le Nord-Est.

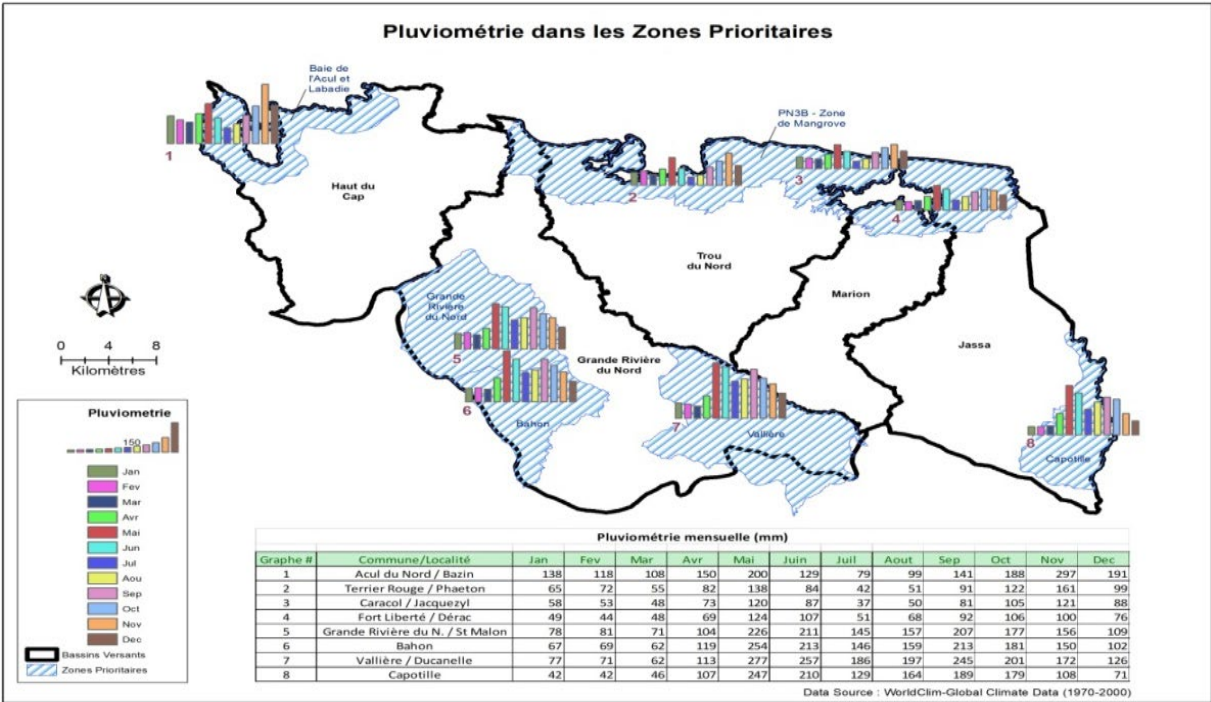
¹ Il est important de préciser que le projet n'opère pas dans les zones de montagnes humides.

² http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/I14_Problematique_departementale_nord_MPCE_PNUD.pdf

³ <http://www.ht.undp.org/content/dam/htai/docs/Prevention%20des%20crises/rapportsectorielPDNA/UNDP-HT-Rapport-sectoriel-agriculture-VF-sm.pdf>

Au-delà de cette coutume anecdotique, il convient de retenir que, dans le contexte des changements climatiques, la maîtrise de la ressource hydrique et/ou de l'accès à cette ressource sont et vont jouer un rôle de plus en plus crucial dans les opérations ayant à voir avec le développement de matériel biologique en champs. Cela inclut la capacité d'arrosage de pépinières mais doit aussi s'étendre à la capacité de réduction de l'évaporation dans les sols emblavés particulièrement si on veut atteindre l'implication de communautés défavorisées sur les versants et des performances dans le taux de survie qui soient susceptibles de capter les attentions⁴.

FIGURE 3 : PLUVIOMETRIE HISTORIQUE DANS LES ZONES CIBLEES⁴



3.1.2 UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MARQUÉ PAR L'EXTREME PAUVRETE

⁴ Il n'y a pas encore d'analyses fiables à la portée du projet pour pouvoir dire si cette situation a changé de façon mesurable depuis 2000.

Classé 168e sur 189 pour l'Indice de développement humain (IDH⁵), Haïti est l'un des États les plus pauvres du continent américain (Banque Mondiale⁶, 2012). Selon l'UNICEF⁷, 78 % de la population vit sous le seuil de pauvreté absolue et 56 % se trouvent dans une situation de pauvreté extrême. En plus de cette pauvreté généralisée, le pays fait face à des inégalités très marquées. Toujours selon l'UNICEF, 40 % de la population a accès à seulement 9 % de la richesse, tandis que 63 % de celle-ci se trouve entre les mains des 20 % les plus riches. Le rapport de l'IDH de 2018 signale que le coefficient d'inégalité dans la répartition des richesses et des opportunités en Haïti se lève à 38.4%, qui est sans commune mesure avec celui des autres pays de la région (21.2% pour l'Amérique Latine et la Caraïbe).

Du point de vue démographique dans les zones cibles, la population des départements du Nord et du Nord-est est estimée à 1 461 138 habitants pour une superficie totale de 3738 km² (IHSI, 2015). Les femmes composent 52 % de la population dans le Nord alors qu'elles représentent 51 % dans le département du Nord-est. La pauvreté dans ces zones est surtout caractérisée par des conditions de vie qui se détériorent au quotidien. En effet, le département du Nord-est détient le taux de pauvreté le plus élevé du pays 44 % contre 37 % pour le département du Nord (Banque mondiale, n.d.). À cela s'ajoute, un faible accès aux services de base, seulement 3 % de la population ont accès à l'eau courante dans leurs locaux de résidence et 40 % n'ont accès à aucun système d'assainissement (CIAT, 2012).

En ce qui a trait à la situation de l'emploi dans les deux départements, celle-ci révèle une faible diversification des activités génératrices de revenus. En effet, le gros de la population active depuis plus de 10 ans évoluent dans l'agriculture (50 %) et/ou, dans le commerce de gros et de détail (25 %) alors que seulement 7 % sont impliqués dans les activités de fabrication incluant les parcs industriels (CIAT, 2012).

Conformément à leur position géographique, les départements du Nord/Nord-est vivent au contact de l'étranger, ils sont ouverts sur la République Dominicaine de l'autre côté de la Rivière Massacre, aussi bien du fait de flux importants de travailleurs migrants saisonniers que du fait de nombre important d'étudiants en provenance de la région, dans les universités de l'autre côté de l'île et d'un commerce intense de produits de première nécessité. Ils sont aussi ouverts au reste du monde au-delà des mers ou des airs notamment les Iles Turks & Caicos, les Bahamas et la Floride où résident une importante diaspora en provenance de ces départements.

Dans les zones prioritaires du projet, la pauvreté se caractérise surtout par un faible accès aux services de base (éducation, santé, eau potable, etc..) et une faible diversification des activités génératrices de revenus. En effet, outre le secteur agricole, les alternatives des moyens de subsistance sont faibles ou quasiment inexistantes, tel est le cas à Capotille, Jolitrou et Bailly. Cette vulnérabilité économique des habitants des zones cibles influe sur la couverture arborée.

5 Idh Haïti En 2018, 0.438. Selon Pnud, Plus Cette Valeur Se Rapproche De 1, Plus Le Niveau De Développement Est Elevé

⁶ <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/haiti/overview>.

⁷ https://www.unicef.org/haiti/french/overview_16366.html.

D'une part, la production de charbon de bois et de bois de feu fournit un revenu monétaire plus que nécessaire aux habitants de ces zones. Elle constitue une source d'entrée d'argent rapide pour les ménages en cas d'événements spéciaux tels que : décès, mariage et paiement des frais scolaires. Cet état de fait maintient une pression constante sur la couverture arborée.

D'autre part, la pauvreté historique dans certaines zones a, depuis longtemps, stimulé des mouvements migratoires vers la République Dominicaine et d'autres pays de la Caraïbes surtout les habitants proches des villes frontalières et côtières. En effet, en quête de meilleure condition de vie, les habitants de Capotille vont jusqu'en République dominicaine en quête d'emplois.

3.1.3 UNE FORTE CENTRALISATION DE POUVOIR

A part les facteurs écologiques de la zone, nous avons trouvé des éléments historiques et structurels dans l'organisation socio-culturel en Haïti ayant également un impact important sur les efforts de reboisement. Parmi ceux-ci, la forte centralisation du pouvoir au pays demeure un facteur très puissant.

Malgré quelques projets d'appuis aux gouvernements locaux, la grande majorité du pouvoir politique et économique du pays reste toujours à la capitale.^{vi} Divers auteurs ont montré comment la centralisation a été une politique visant spécifiquement à casser les reins à certains secteurs économiques du pays. Georges Anglade et Roger Gaillard ont largement illustré comment l'administration américaine, durant l'occupation du pays de 1915 à 1930, a assis l'emprise de Port-au-Prince sur le reste du pays en centralisant la collecte des droits de douane et des impôts dans une optique de casser les reins à la bourgeoisie terrienne trop prompte à se soulever et renverser les gouvernements et qui fut aussi une base de résistance à la présence américaine. Cette centralisation a été renforcée par le régime de Duvalier père avec la fermeture des ports ouverts au commerce extérieur autre que celui de la capitale pour asseoir son contrôle sur la bourgeoisie commerciale.

Sur le terrain, l'absence même d'une velléité de décentralisation est ressortie dans toutes les entrevues individuelles et groupes de discussion réalisés durant l'étude. À l'unanimité, les acteurs locaux ont affirmé que, en comparaison avec la république voisine, le mépris profondément enraciné, affiché par les autorités centrales haïtiennes vis-à-vis des autorités locales affecte le fonctionnement des collectivités. Par ricochet, tout ce qui touche aux services de proximité, dont la gestion des ressources naturelles et le reboisement est aussi affecté. L'écart entre la législation sur la décentralisation et la réalité actuelle des collectivités locales est examiné davantage ci-dessous vis-à-vis la variable de « règles du jeu ».

3.2 RÈGLES DU JEU

Cette variable décrit les règles et institutions formelles et informelles qui régissent les comportements politiques, économiques et sociétaux dans le contexte de la question des causes du manque d'impacts du secteur public en matière de gestion des ressources naturelles. Nous en avons retenu plusieurs qui ont des effets puissants sur les efforts de reboisement en Haïti et plus particulièrement dans les zones ciblées par le projet et par cette étude. Celles-ci comprennent des différences entre règles formelles écrites ou *de jure* et le vécu réel ou *de facto*, ainsi que d'autres « règles » implicites qui sont néanmoins très puissantes dans leur influence sur le comportement des acteurs individuels et organisationnels.

A. Les règles de jure vs. des règles de facto par rapport à des lois et institutions formelles

La Constitution haïtienne de 1987 a innové en associant, dans les articles 253 à 258, la protection et la gestion de l'environnement, du patrimoine et des ressources naturelles comme une obligation pour tout citoyen. Malheureusement, l'absence des mécanismes de contrôle de l'application des lois sur l'environnement soutient la surexploitation des ressources naturelles. Les causes en sont complexes.

Sur le plan politique, faute d'exemples de sanctions prises par le système judiciaire dans des cas flagrants de délits comme la contrebande et les accaparements illégaux de terrain, au niveau national, et compte tenu de l'ambiguïté du rôle des parlementaires qui, dans la pratique, sont souvent en compétition avec les autorités locales pour la visibilité dans la gestion de fonds de développement, les autorités locales sont peureuses et s'abstiennent de prendre des mesures nécessaires pour faire appliquer les lois environnementales en dépit des dangers qui menacent les communautés.

Sur le plan administratif, les autorités locales disposent d'un personnel de soutien très réduit, majoritairement sous qualifié, sous et irrégulièrement payé. Les mécanismes de coordination avec les administrations centrales que ce soit la Police Nationale d'Haïti ou les représentations des Ministères sont mal connus. Un tel contexte rend difficile la fourniture de l'encadrement adéquat et la motivation du personnel des collectivités territoriales.

Présentés ci-dessous sont des éléments révélés lors de cet exercice qui explique davantage l'écart entre les règles *de jure* et les règles *de facto* dans les zones étudiées, notamment par rapport à des aspects liés à la problématique du reboisement et la question du manque d'impact des efforts étatiques antécédents.

3.2.1 GESTION LAXISTE ET LA CORRUPTION AUX MULTIPLES FACETTES

Le laxisme et la corruption de différents types (voir l'encadré) ont été identifiés par différents acteurs clés comme l'un des facteurs ayant un impact considérable sur les projets de reboisement. En effet, selon les observations des participants à cette étude, ceux-ci concernent toutes les parties prenantes des projets de reboisement :

- Les institutions étatiques, notamment le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) ; le Ministère de l'Environnement (MdE) ; les Conseils d'Administration au niveau communal (CASEC) ; et les mairies ;
- Les ONG internationales et nationales dont les cadres sont souvent les premiers à donner le signal du laxisme et de la corruption par leurs attitudes et leurs agissements ; et
- Les bénéficiaires sont souvent des manipulés qui facilitent la corruption.

LES TYPES DE CORRUPTION LES PLUS COURANTS DANS LES PROJETS

Selon les informations recueillies, les formes de corruption les plus courantes dans les projets au cours de ces dernières années sont :

- Népotisme
- Trafic d'influence
- Violation de procédures pour défendre un intérêt personnel

Selon les habitants des zones ciblées, les postes politiques de l'État à travers les structures déconcentrées des ministères et les autorités locales ne seraient pour les autorités locales et les fonctionnaires qu'un moyen de s'enrichir rapidement. De leur côté, l'attitude de l'administrations

publique peut se caractériser par le laisser faire, le laisser aller et dans les faits une faible application des lois.

La méfiance des acteurs-trices locaux-les vis-à-vis des institutions étatiques et des organisations tient en partie de la fréquence des faits de corruption dans les projets. En effet, le Haïti en générale porte des taux très élevés de corruption selon les évaluations internationales telles que l'index de Perceptions de corruption de Transparency International, qui en 2018 a évalué le pays à un score de 20/100, ou 161 sur 180 pays évalués⁸, en comparaison avec sa sous-région qui avait une moyenne de 40.33. Le rapport met l'accent pour la région sur, en particulier, les 3 causes phénomènes suivants :

- Tendance croissante à faire des promesses simplistes et prétendument de main de fer, pour adresser des problèmes sociétaux profonds et complexes, incluant celui de la corruption;
- Une interférence des autorités dans le fonctionnement ou une utilisation abusive des institutions nationales pour affaiblir le système de contre-pouvoirs; et
- Une augmentation des conflits d'intérêts et de l'influence de groupes privés.

Dans d'autres éléments des règles du jeu exposés ci-dessous nous retrouvons certains de ces éléments et parfois des facteurs soit explicatifs ou aggravants par rapport à la corruption, ainsi que des différences en général entre la loi et le vécu quotidien des gens en Haïti et dans les zones ciblées du projet.

3.2.2 LES DEFIS POUR LA CRÉATION FORMELLE ET L'ENREGISTREMENT D'ENTREPRISES

Il y a besoin de mobilisations de fonds pour le rajeunissement des plantations agroforestières existantes et l'extension du couvert boisé. Les exploitations paysannes micro-parcellaires isolées n'ont pas accès aux services financiers leur permettant de réaliser ces investissements. Il faudrait compter sur d'autres secteurs économiques et/ou d'autres types de structures telles des coopératives ou des sociétés commerciales à cette fin. Mais, monter une entreprise, en provinces, en Haïti, n'est point une démarche aisée.

Similaire aux évaluations des perceptions de la corruption, selon l'Indice mondial de la compétitivité des affaires publié en 2018 par le Forum économique mondial⁹, Haïti est évalué à un score de 36 sur 100, soit un classement de 138 sur 140 pays évalués – en comparaison avec les voisins la République dominicaine et le Jamaïque qui ont ensemble un score moyen de 57.5. L'image est également peu réjouissante selon les évaluations de « ease of doing business » de la Banque Mondiale qui classent l'Haïti en position de 182 de 190 pays,¹⁰ une classification qui s'empire à travers les dernières années.

⁸ Transparency International, 2018; <https://www.transparency.org/country/HTI>

⁹ World Economic Forum, 2018; <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/country-economy-profiles/#economy=HTI>

¹⁰ The World Bank, 2018; <https://data.worldbank.org/indicator/ic.bus.ease.xq>

En comparaison aux autres pays, les points de faiblesse particuliers d'Haïti selon ces analyses, dans les thématiques touchant cette étude sur le reboisement, se situent dans des éléments suivants :

1. la non protection des droits de propriété,
2. l'insécurité foncière,
3. le manque d'inclusion des parties prenantes dans la gouvernance,
4. le bas niveau de formation des membres du personnel,
5. la monopolisation des marchés par une minorité,
6. le manque de souci de professionnalisme en matière de gestion,
7. la complexité des procédures pour monter une entreprise,
8. le manque d'acceptation de prendre des risques dans une entreprise,
9. le manque d'acceptation de prendre des risques dans une entreprise,
10. le manque de collaboration entre les acteurs.

La forte centralisation des services étatiques joue également le processus de montage d'entreprises. Comme le signale Prof. Fritz Jean, président de la chambre de commerce et d'industrie du Nord-Est, pour arriver à faire enregistrer une entreprise quelque part à travers le pays, il faut obligatoirement aller à la capitale. Il faut aussi disposer de contacts qui puissent faire avancer le dossier. Comme on le verra plus devant, la pratique pour de jeunes entrepreneurs de se faire enregistrer, au niveau des mairies ou de la représentation départementale du Ministère des Affaires Sociales, à titre d'association communautaire de base alors que leur objectif est de pouvoir fonctionner à titre de société commerciale est une stratégie d'adaptation à ce type de contrainte.

3.2.3 L'ECART ENTRE LA DECENTRALISATION DE JURE ET DE FACTO

La loi-cadre du 10 avril 2013 portant sur la décentralisation et la gestion des collectivités territoriales en ses articles 91, 92, 93 a mis l'emphasis sur trois (3) missions essentielles des collectivités à savoir : le plan de développement, le zonage territorial et le schéma d'aménagement – qui constituent en elles des éléments critiques pour des efforts de reboisement à grande échelle.

Les informations recueillies à partir des recherches documentaires démontrent l'existence des différentes lois et règlements relatifs à la gestion des collectivités territoriales qui devraient faciliter une meilleure gestion administrative des collectivités pour qu'elles puissent jouer ce rôle primordial dans la gestion de ressources naturelles. En effet, le fonctionnement des communes est financé par les recettes communales complétées par des droits internes nommés « Contributions au Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités territoriales (CFGDCT) » (Journal Officiel Le Moniteur du lundi 2 septembre 1996^{vii}).

Conformément aux dispositions transitoires de ladite loi, c'est le Ministère de l'Intérieur qui joue le rôle d'arbitre pour la répartition de ces fonds en l'absence des diverses assemblées territoriales constitutionnelles jamais mises en place. Cette gestion fait l'objet de multiples dénonciations, tant de la part d'experts en administration territoriale que des associations de maires^{viii ix}. On lui reproche notamment le manque de transparence dans le montant des fonds collectés^x.

De même, le 27 novembre 1972, deux décrets furent promulgués simultanément pour promouvoir et soutenir, l'un, l'instauration de forêts communales et, l'autre, la structuration d'un fonds spécial de reboisement (FSR) appelé théoriquement à supporter la mise en place et la gestion de ces forêts communales. Le service des forêts du MARNDR a collecté des recettes à travers son réseau d'agents forestiers à travers le pays, pour alimenter ce fonds, au moins jusqu'à Août 1991. Soit donc durant au

moins 18 ans. Durant cette période, il y a certainement eu des pépinières établies et des mobilisations d'écoliers réalisées à travers le pays, à l'occasion de la saison de l'arbre, mais le rôle dévolu par le décret de 1972 à des comités permanents d'aménagement forestiers communaux est passé aux oubliettes. Toutes les décisions étaient prises au niveau de l'administration centrale. Les recettes étaient collectées mais aucun compte n'était rendu à l'endroit des citoyens sur leur utilisation. La conséquence a été que le système a été corrompu. Plus on déboisait le pays, plus le Ministère de l'Agriculture rentrait des fonds sans services en retour à la population. En août 1991, dans une mouvance d'assainissement de l'administration publique, tous les agents forestiers du MARNDR furent mis à pied. La démarche était de les remplacer à travers des concours décentralisés prévus pour le mois d'octobre, premier mois de l'année fiscale. Le Coup d'Etat militaire du 30 septembre a fait sombrer le processus. L'embargo commercial international qui fut appliqué contre le pays durant le règne des putschistes, a fini d'emporter toute velléité de réguler la coupe du bois à travers le pays.

La centralisation s'applique également dans les rapports entre les représentations départementales des ministères et leurs collègues du bureau de Port-au-Prince. Dès qu'il y a des ressources financières ou logistiques en jeu, il est courant de voir des cadres basés dans les bureaux centraux des ministères, gérer des projets, sur le terrain, par-dessus la tête des directeurs départementaux.

Une des conséquences de ce mode de fonctionnement est l'état de dénuement des représentations des ministères à travers les départements. Très souvent, les cadres ne disposent que de leur salaire. Les fournitures de bureau ne sont rendues accessibles qu'au compte-gouttes. Pour fonctionner, ces administrations sont obligées parfois de rentrer dans des compromissions avec les fournisseurs locaux qui acceptent, malgré tout, de leur accorder du crédit que ce soit pour l'usage d'un local de réunion, du carburant ou la diffusion de messages. Cette situation, provoquée par la politique des autorités centrales, induit le risque de conflits d'intérêts au niveau des représentations départementales.

L'autre défi au niveau de la décentralisation est que d'autres rôles qui, selon la Constitution, seraient dévolus au niveau local sont, dans les faits, très souvent, pris en charge par les acteurs non-étatiques. La Constitution établit au niveau de chaque section communale, un Conseil d'Administration (CASEC) et une Assemblée de section communale (ASEC). L'ASEC a une fonction de délibération sur les plans et projets de développement, les projets de budgets et les bilans des interventions. Le CASEC a, comme son nom l'indique, un mandat d'administration des investissements et des infrastructures communautaires.

Dans la pratique, les financements dédiés au développement des sections communales sont dirigés à toutes sortes d'opérateurs de la société civile et les élus locaux sont confinés à un rôle de figurants. Cela se pratique avec la bénédiction des autorités centrales ou à leur initiative même.

Les élections pour les postes de CASEC et d'ASEC qui dans, d'autres lieux, feraient l'objet de grands enjeux, ne sont, en Haïti, que du fretin tandis que celles des parlementaires et du président de la République soulèvent des passions. En conséquence, les instances qui devraient être les piliers de la structure de services rapprochés à la population sont dévoyées et la notion de collectivité est mise au rancart au profit du paradigme d'un grand marché planétaire du développement défini de l'extérieur.

3.2.4 CONFUSION ORCHESTRÉE DES RÔLES INSTITUTIONNELS AU SEIN DU POUVOIR EXECUTIF AINSI QU'AU NIVEAU DU POUVOIR LEGISLATIF

Depuis 1987, à de très rares exceptions, les gouvernements ont continuellement appliqué une politique du contournement des réformes administratives. A chaque fois qu'il est constaté qu'une administration n'est pas performante – que l'appréciation soit objective ou qu'elle soit partisane – plutôt que de réformer l'institution ou les mécanismes en question, la pratique a été d'instaurer une structure parallèle. Cela a valu à l'Etat, entre autres, un gonflement du nombre de ministères et un pullulement de commissions. En dépit des multiples rapports produits par la commission nationale de réforme administrative, durant ses 4 années de fonctionnement, aucun amendement de loi organique d'un ministère n'a été adopté et promulgué pour l'ajuster au nouveau paysage institutionnel. Le résultat est que, pour le citoyen, les responsabilités institutionnelles sont confuses. Il en est de même, très souvent, même pour les fonctionnaires et les dirigeants eux-mêmes.

Cette confusion des rôles ne se circonscrit pas au pouvoir exécutif. C'est une vérité de la Palice que de dire que les chances d'un parlementaire de se faire réélire tiennent plus dans sa capacité à se substituer aux autres élus locaux de sa circonscription ou même des institutions de l'administration publique que de faire passer des lois. A l'occasion d'un atelier de travail dans le cadre de cette étude, un directeur départemental du Ministère de l'Agriculture a rapporté que, du budget d'investissement soutenu par le Trésor Public, pour les ministères, il est rare que, au cours d'une année, les fonctionnaires desdites institutions aient le contrôle de plus de 25% des ressources. Le reste est piloté directement par les autorités politiques dont les parlementaires. Si, durant ces dernières années, l'initiative d'une caravane de développement prise en main directement par l'entourage du président de la République fait beaucoup jaser, ce n'est pas une approche nouvelle.

A l'inverse, quand il s'agit de poser des actes de gouvernance, il est difficile de retrouver les responsables. Pour les multiples organismes autonomes de l'Etat qui sont supposés faciliter les interventions de terrain - que ce soit la Commission Inter-Ministérielle pour l'Aménagement du Territoire (CIAT), l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA), l'Institut National pour la Réforme Agraire (INARA) ou l'Office National du Cadastre (ONACA) - les conseils d'administration ne se réunissent pas. Le résultat est que ces institutions deviennent des entités laissées aux factions politiques qui sauront accaparer le poste de direction de l'institution en question. Même quand ces institutions arrivent à bénéficier d'une gestion dynamique, le résultat reste très fragile parce qu'il n'est pas endossé par les forces publiques constituées.

3.2.5 UN POUVOIR JUDICIAIRE FAISANT TRES PALE FIGURE AU REGARD DES DEUX AUTRES.

Sur son site opengouv.ht, le bureau du Premier Ministre a publié un projet de Loi des Finances 2018-2019^{xi}, selon lequel le budget de fonctionnement alloué au pouvoir judiciaire équivaut à 30.81% celui du pouvoir législatif. Comparaison tout aussi remarquable, cette enveloppe est inférieure à celle gérée par le bureau du Premier Ministre pour son fonctionnement. Un autre rapport, publié sur le même site, et portant sur la répartition des effectifs de la fonction publique, révèle que le pouvoir judiciaire ne dispose que de 1% des effectifs des fonctionnaires contre 3% pour le pouvoir législatif.

La finance étant un moyen de production important, on comprend aisément l'incapacité dans laquelle ce pouvoir se trouve de pouvoir faire valoir le mot de la justice si ce n'est avec la bénédiction et le support d'un des autres pouvoirs dont pourtant, suivant les principes de la gestion républicaine, il devrait être indépendant.

3.2.6 L'ABSENCE D'UN PLAN DIRECTEUR ADOPTÉ NATIONALEMENT ET/OU DE CONTINUÏTÉ DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le pays s'est doté d'un plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) dans la perspective de devenir un pays émergent à l'horizon 2030. Les débats au Parlement sur les projets de lois de finances ne reflètent nullement un souci de respect des critères de cohérence agréés dans ledit document. En définitive, aux yeux du public, la vocation de ce document semble plus à l'intention de la mobilisation de ressources auprès de la communauté internationale que pour l'organisation des infrastructures et des ressources du pays.

En l'absence d'un pareil document de référence, le pays devrait se rabattre sur la continuité dans l'administration publique pour la mise en œuvre en continu d'une stratégie de développement. De mai 2011 à décembre 2018 (7 années et 7 mois), le pays a passé neuf ministres de l'environnement et huit Ministres de l'Agriculture. En dehors de l'intermède du gouvernement provisoire, quoique ce soit le même régime qui ait dirigé le pays durant le reste de la période, à chaque changement de titulaire au niveau de ces ministères, des mutations de personnel ont été effectuées au sein de ces administrations publiques en relation aux influences des membres du pouvoir législatif dont il a été question précédemment. En relation à la pratique de rétention d'informations décrite plus bas, à la section des règles du jeu, à chacun de ces changements, les relations des responsables publics avec les initiatives de terrain (que ce soit les collectivités territoriales ou la communauté internationale) sont à retisser. Cela occasionne de multiples délais. En pareils cas, la tentation est forte, pour pallier à ces difficultés, de chercher à contourner l'administration publique centrale.

B. Les « règles » et institutions informelles puissantes ayant de l'influence importante sur les acteurs

3.2.7 DES PRATIQUES TRADITIONNELLES DE GESTION DE RESSOURCES NATURELLES NUISIBLES AU REBOISEMENT PÉRENNE

Certaines pratiques traditionnelles entravent la pérennité des activités de reboisement, plus particulièrement l'élevage libre et l'agriculture sur brulis et l'utilisation des substances chimiques.

Dans toutes les zones, la pratique de l'élevage libre représente une contrainte pour la croissance des plantules. En effet, les membres des communautés rencontrés se plaignent de l'impact négatif de l'élevage libre sur les plantations. La pratique de l'élevage libre dans cette zone remonte à plus 3 siècles, depuis l'introduction même des bœufs dans l'île. Les boucaniers espagnols et français en pratiquaient la chasse. Ces animaux en liberté ravagent les espaces reboisés soit en piétinant les plantules et/ou en les mangeant.

Pour ce qui est du phénomène de « brulis », dans certaines communautés, les gens croient que la terre sera plus productive après le brulis. C'est comme une façon d'apporter de l'engrais gratuit et aussi une façon de ne pas dépenser pour le désherbage. Ceci existe dans toutes les zones prioritaires, mais prend différentes formes à travers les communes. À Vallière et Grande rivière du Nord, certain-e-s agriculteurs-trices utilisent cette méthode pour rendre les sols plus fertiles — surtout lors de la mise en terre de « giraumont » — ou pour éviter les dépenses du sarclage. Alors que d'autres mettent le feu dans les parcelles boisées afin d'abattre plus facilement les arbres et du même coup gagner du terrain pour cultiver, au détriment des exploitants des terrains avoisinants.

À Ferrier, pour faire face au manque de main d'œuvre pour l'entretien des champs, les agriculteurs-trices utilisent des substances chimiques pour détruire les plantes et les arbres. Grosse Roche l'utilisation excessive des herbicides en provenance de la République dominicaine notamment :



glyphosate, dyfonate, glamazon, a été signalée par les acteurs-trices locaux-les.

Figure 2 : Parcelle de terre dont les arbres au premier plan ont été détruits par le feu. (Trois-palmistes/ Commune Vallières)

3.2.8 RETICENCE A INVESTIR DANS LE REBOISEMENT SUR LES TERRES EN FAIRE VALOIR INDIRECTE

Selon les informations recueillies sur les modes de tenures, la proportion de terre en « faire valoir indirect » (FVI) est très élevée dans certaines zones prioritaires du projet (voir l'encadrer pour des définitions des types légaux d'exploitation de la terre). Le principal mode d'accès à la terre opérée en FVI, plus particulièrement à Jolitrout est le métayage. Cette grande quantité de métayers et affermage des terres a parfois l'effet de réduire l'intérêt des agriculteurs-trices à investir sur le long terme, plus précisément dans l'agroforesterie et la culture des grands arbres. Dans ces cas, les terrains exploités en métayage ou sous le coup de contrat de bail de court terme ou encore les terrains exploités en indivision, les agriculteurs percevraient une crainte de perdre la jouissance du site pour les productions saisonnières si le propriétaire ou les autres ayant-droits voient que le terrain prend de la valeur du fait des arbres plantés.

Cependant, malgré que les modes de faire valoir des terres en métayage ou en indivision sont souvent rapportés comme des limitations à la motivation des exploitants agricoles à planter des arbres sur ces parcelles comme noté ci-dessus, des recherches récentes montrent que la réalité est plus complexe. Smucker et collègues ont montré que les ambitions sociales du propriétaire terrien influent sur la perception ou non de sécurité

LES TYPES D'EXPLOITATION AGRICOLE

- **Faire valoir directe** (FVD) : Mode d'exploitation agricole où la terre est cultivée par le propriétaire lui-même.
- **Faire valoir indirecte** (FVI) : Mode d'exploitation agricole où la terre est cultivée par un paysan (fermier, métayer ou journalier) qui n'est pas le propriétaire et une partie de l'exploitation ou ces profits revient au propriétaire.
- **Le métayage** : Contrat par lequel un bien rural est donné à bail à un preneur qui s'engage à le cultiver sous la condition d'en partager les produits avec le propriétaire.

d'investissement de la part de l'exploitant agricole^{xii}. Ainsi, par exemple, quand le contrat de métayage est conclu au sein d'une famille ou entre compères qui ont d'autres liens sociaux, ou encore quand le propriétaire a émigré en ville, des métayers prennent autant de risques d'investir que des propriétaires disposant de titres de propriété.

Il n'en demeure pas moins que les rapports sociaux autour de la tenure et du morcellement sont des facteurs sociaux à prendre en compte dans les approches de reboisement promues, en particulier quand on cherche un effet de paysage. Au-delà des relations entre exploitants et propriétaires au niveau d'une parcelle considérée individuellement, il existe aussi des rapports tout aussi sensibles sur l'aménagement du paysage. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance d'aménager l'accès au fourrage pour le bétail élevé à la corde ou lâché en vaine pâture, sous peine d'échec de projets de reboisement prétendant à un effet de masse.

Des données relatives à d'autres modes de tenures susceptibles d'être favorablement adaptées au projet de reboisement ont été aussi recueillies. À Capotille la majorité des terres (60 % selon l'estimation des habitants de la zone) sont exploitées en faire valoir direct (FVD), tandis qu'à Dérac une forte proportion de terre relevant du domaine de l'État, est exploitée de manière informelle par la population.

Des problèmes de cadastre liés à la délimitation des terres ont été identifiés dans certains sites du projet, plus particulièrement au Parc des trois baies, et à Capotille. Toutefois, il existe peu de conflits ou problèmes fonciers d'importance majeure dans les autres zones d'enquête.

Dans l'objectif de neutraliser ce facteur défavorable au reboisement, des données sur le profil des exploitants ont été recueillies. L'encadré ci-après décrit les profils des propriétaires terriens dans certaines communes des zones cibles.

PROFILS DES PROPRIETAIRES TERRIENS DANS CERTAINES ZONES PRIORITAIRES

Dans les zones cibles du projet cohabitent divers types d'exploitants (petits, moyens et grands propriétaires, métayers). Les informations relatives aux profils des propriétaires terriens recueillies concernent trois communautés : Labadie, Vallières, et Montagne noire, dans Bahon.

Labadie : En raison des activités touristiques, les habitants s'adonnent de moins en moins à l'agroforesterie. Seulement deux grands propriétaires de parcelles boisées habitant la zone ont été identifiés. (Terres d'héritage non morcelées).

Vallières : Une congrégation de l'Église catholique possède de vastes terres qui d'après les responsables de ladite institution peuvent être mises à la disposition du projet en cas de besoin.

Montagne noire : De vastes terres dont les propriétaires sont absents ont été identifiées. Il existe, également, des petits et moyens propriétaires qui ont déjà eu à mettre leurs terres à la disposition des ONG dans des projets de reboisement antérieurs.

3.2.9 LE BESOIN DE VISIBILITE IMMEDIATE DE LA PART DES ACTEURS

Comme relevé plus haut, le rapport de Transparency International de 2018 a pointé du doigt, pour la zone de l'Amérique, une tendance croissante à faire des promesses simplistes et prétendument de main de fer, pour adresser des problèmes sociétaux profonds et complexes, incluant celui de la corruption^{xiii}. Les multiples contraintes institutionnelles signalées précédemment expliquent la stratégie courante dans l'administration publique de prioriser les activités et les approches qui assurent une visibilité aussi rapide que possible.

En matière de reboisement, le show se concentre souvent sur l'établissement des pépinières qui permettent de montrer une concentration de plantules sur une surface réduite alors que les soins en champs pour assurer la survie des plantules sont occultés (quand ils ne sont pas carrément oubliés). De même, pareillement, il se révèle "rentable" de réaliser des interventions spectaculaires comme de monter des commandos ad hoc pour effectuer quelques saisies aussi spectaculaires que symboliques sur quelques contrevenants au lieu de renforcer les institutions de répression constituées ainsi que le pouvoir judiciaire pour qu'ils puissent faire leur travail de manière plus systématique. On a même eu droit, durant le quinquennat passé, à la faveur de largesses budgétaires, à un semis aérien de semences forestières sur une montagne en négligeant de tenir compte que ce n'est pas la saison des pluies dans la zone.

Ce besoin de visibilité personnelle va jusqu'à occasionner le blocage de la circulation de l'information au sein des institutions. Ainsi, à une réunion regroupant plusieurs ministères et des organisations non gouvernementale, un cadre de la fonction publique qui critiquait, de bonne foi, la performance d'un projet présenté par un autre ministère, a été surpris d'apprendre que le volet critiqué, relevait en fait, de son ministère à lui. Une telle situation est fréquente dans l'administration publique où les réunions de staff sont l'exception et même quand elles se tiennent, l'information est filtrée et diffusée de manière unilatérale. Un tel mode de gestion encourage le tripotage et la médisance. Il nuit à la continuité des interventions dès que se produit un changement de responsables pour un dossier.

Au-delà de l'instabilité au niveau des fonctions politiques, la pratique de la rétention de l'information au sein des administrations instaure aussi une perte de confiance des cadres dans la volonté effective d'amélioration de la part de leur hiérarchie. Du représentant d'un ministère aux autorités judiciaires, ceux-ci seront volontaires pour les interventions dites de développement mais auront un comportement timoré dans tous les cas où il s'agit de se porter à l'avant pour faire appliquer des sanctions pour le non-respect de normes à l'intérieur de leur institution. C'est encore pire quand il s'agit de sanctionner des contrevenants externes. Cela amène à des critiques très vives de laxisme de gestion, de partisanerie et/ou de corruption contre l'ensemble des projets de développement rural à grands budgets dans la zone (entendez par là, ceux à financements bi- ou multilatéraux étrangers) et tout particulièrement contre ceux mis en œuvre par l'administration publique¹¹.

¹¹ Voir les commentaires à la section Règles du jeu dans la réponse à la question sur la durabilité des projets réalisés avec le financement de la communauté internationale

La collaboration avec l'administration publique requiert un souci particulier de communication multi-acteurs, en prenant soin de ne pas froisser les susceptibilités liées aux rapports de hiérarchie.

3.2.10 L'AVENIR EST AILLEURS

Faire naître ses enfants en Amérique du Nord est devenu une stratégie de mobilité sociale très répandue en Haïti. L'étape suivante, dont les acteurs politiques s'accusent réciproquement, est d'acquérir de l'immobilier en pays étranger et d'y installer sa famille à partir des revenus générés en Haïti. La dualité de faire le choix de tourner le dos à Haïti quand il s'agit de préparer l'avenir de sa descendance et, en même temps, de vouloir s'imposer comme leader pour gérer les ressources du pays est une contradiction qui permet d'expliquer beaucoup des inconsistances de comportements des acteurs et, en particulier, leur manque de sensibilité ou leur hypocrisie en matière de dialogue national et de concertation.

Les racines de ce phénomène sont très profondes et touchent aux valeurs inculquées dès le jeune âge, au niveau de l'éducation. De nombreux anthropologues ont relevé comment la pratique de missionnaires d'assimiler les valeurs ancestrales africaines comme Le péché originel, ont développé, dans la mentalité haïtienne, un constant besoin d'autoflagellation. Ce complexe non sublimé, fait qu'il est plus aisé pour les peuples du Tiers Monde, dont Haïti, de se regrouper pour repousser ou rejeter quelque chose que pour partager des valeurs.

De nombreux historiens, dont Paquin et Nichols^{xiv}, ont montré comment l'éducation à la française, des présidents d'ascendance mulâtre de la jeune république d'Haïti, les a amenés à accepter plus facilement d'engager le pays à dédommager les anciens colons tortionnaires de la colonie abolie de St-Domingue. Au XXe siècle, dans une sorte d'amnésie collective, on a vu reprendre le slogan de "Perle des Antilles" pour vendre le pays comme une destination touristique en oubliant que ce slogan a été initialement utilisé par les colons de St-Domingue non pas pour magnifier le paysage mais plutôt pour signifier que c'était la colonie des Antilles dans laquelle il était possible de s'enrichir le plus rapidement grâce au travail des esclaves^{xv}. Dans le contexte d'une société reconnue comme une des plus inégalitaires du continent, ce slogan répété de manière ingénue, revient à interioriser, pour l'observateur, une mentalité de ségrégation sociale.

Pour les générations nées après 1987, la crise identitaire est rendue plus aigüe par l'ouverture des marchés au détriment de la production agricole nationale. A travers sa diversité régionale et l'art culinaire en découlant, la production agricole nationale constituait encore un ferment de sentiment d'appartenance à une communauté originale. Ces valeurs culturelles ont été annihilées et n'ont pas été remplacées par un système propre à maintenir la cohésion sociale.

Jeter des bases solides pour l'aménagement de bassins-versants ou restaurer un écosystème requièrent la capacité d'accommodement d'intérêts divers. Malheureusement, "penser le long terme", "développer une vision" ne sont plus que des slogans pour beaucoup de dirigeants quand il s'agit d'apaiser les groupes qui demandent des comptes. Ce sont des exercices qu'on ne peut négliger de promouvoir pour obtenir des résultats en matière de gestion de ressources naturelles. Ce sont aussi des exercices qui demandent un savoir-faire particulier généralement non enseigné dans les branches académiques des sciences physiques.

3.2.11 PERTE DU SYMBOLISME ET DE CROYANCE DANS LES ARBRES

Considérés, dans le vodou, comme des sièges d'esprits d'ancêtres (lwa), les grands arbres étaient traditionnellement vénérés et respectés surtout en milieu rural. Depuis l'occupation américaine du premier quart du siècle passé, des activistes d'autres religions s'évertuent à démythifier des pareilles croyances sans la promotion de valeurs alternatives qui encouragent la mobilisation pour la protection des écosystèmes et des ressources naturelles.

En conséquence, cette déliquescente du respect pour les ressources naturelles et la valorisation durable des produits des écosystèmes locaux amène un effritement des valeurs d'appartenance à une communauté et la perte d'identité culturelle. La résultante, pour un projet de reboisement, est que les valeurs d'esthétisme, de préservation de ressources pour les générations futures et même pour les générations présentes, ne sont plus des leviers pour susciter un intérêt pour le reboisement. Maintenant, la « règle » est que l'argumentation doit être basée sur des considérations financières et de court à moyen terme.

3.3 ICI ET MAINTENANT

Cette variable de l'analyse économique et politique regroupe les faits saillants de la conjoncture dont il faille tenir compte en liaison à la question de recherche. Nous en avons retenu deux :

1. Focus sur la construction de grands centres de germoplasme à être gérés par le MdE, au niveau de chaque département géographique
2. Déploiement par le MdE d'agents environnementaux par le Ministère de l'Environnement, certaines mairies

3.3.1 FOCUS DES AUTORITES ENVIRONNEMENTALES SUR DES CENTRES DE GERMOPLASME D'ENVERGURE DEPARTEMENTALE

Au plus haut niveau du pouvoir exécutif, la stratégie de reboisement annoncée est basée sur la production de plantules à grande échelle, dans des centres de germoplasme d'envergure départementale. Au niveau du département du Nord, le site d'un centre de recherche agricole, géré autrefois par le MARNDR, a Grand Pré, dans la commune de Quartier Morin, a été transféré au Ministère de l'Environnement à cette fin. Dans le Nord-Est, le choix semble se porter sur la commune de Trou du Nord mais le terrain n'est pas encore mis à disposition. Dans l'intervalle, le Ministère de l'Environnement continue de produire des plantules au niveau d'un centre sis dans l'ex-zone de colonie agricole de Dosmond, dans la commune de Ouanaminthe.¹² Jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, il n'y a pas encore de document écrit

¹² Les colonies agricoles ont été des dons de terrains effectués le long de la frontière, par l'Etat Haïtien, à des familles des rescapés du massacre perpétré en République voisine, en 1937, contre des travailleurs agricoles haïtiens. Légalement, il s'agit de biens ruraux de famille, réputés inaliénables. Il y en eut 3. Outre celle de Dosmond, il y eut une autre au Morne des Commissaires, dans le Massif de la Selle et une troisième à Biliguy, entre Maissade et Saint Michel de L'Atalaye

de politique partagé avec les partenaires techniques et financiers de l'Etat haïtien sur la stratégie de gestion et de pérennisation de ces centres à la construction desquels les bailleurs de fonds sont conviés.

Un pareil document de référence est essentiel pour clarifier :

1. Le degré d'autonomie administrative et financière de ces centres par rapport à l'administration centrale. Il est très difficile de gérer efficacement des opérations portant sur la manipulation de matériel biologique quand le manager local n'a pas de prise sur les délais de déblocage des fonds pour des urgences et qu'il a un pouvoir de sanction extrêmement limité sur ses subalternes
2. Les techniques de production de plantules qui seront utilisées car, compte tenu, d'une part, le mauvais état de beaucoup des routes de desserte rurale en saison pluvieuse, le poids et le volume des plantules influenceront grandement sur les facilités d'accès pour les agriculteurs. ¹³

3.3.2 DEPLOIEMENT D'AGENTS DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Durant l'année 2018, le Ministère de l'Environnement a procédé au déploiement de 3 agents environnementaux au niveau de chacune des communes du département du Nord-Est et de 2 agents au niveau de chacune des communes du département du Nord.

Ce déploiement devrait permettre d'étendre l'emprise du ministère de l'environnement à travers le territoire. Cependant, dans le contexte de dénuement des représentations départementales de ce ministère, ce sera une véritable gageure d'assurer la coordination du travail de ces cadres. Sur le terrain, la population les perçoit plutôt comme des antennes payées pour préparer la prochaine campagne électorale de parlementaires.

¹³ Il est à noter que, en zones comme le Nord-Est où les pluies sont erratiques, c'est un gros défi de produire des plantules de qualité dans les sachets en polyéthylène, pour transplantation au moment des pluies. Une fois que les racines se sont enroulées au fond du sachet, la productivité de la plantule sera réduite de manière significative lors de la transplantation. La persistance de l'utilisation de cette technique ramène encore à la justesse des critères qui font que, dans beaucoup de projets de développement, la majorité du financement soit consacrée à la production en pépinières plus ou moins centralisées (en sachets de polyéthylène) plutôt sur ou près des parcelles à reboiser. Les agriculteurs – tout au moins les anciens – connaissent la technique du repiquage de plantules à racines nues. Cela marche pour beaucoup d'espèces pourvu que la distance de transport soit de moins de 1 heure de marche et que l'agriculteur soit autonome en terme de calendrier. Pourquoi est-ce qu'ils ne sont pas soutenus à le faire ?

En parallèle, certaines autorités locales ont pris l'initiative de déployer des agents de surveillance environnementale ou de soutenir des initiatives de la société civile en ce sens.

ORIGINE DES BRIGADIERES INFORMELS ET VOLONTAIRES DE MEAC ET SES ENVIRONS

Ce corps a pris naissance à partir des années 90. Ces brigadiers sont issus d'un groupe de pêcheur originaire de la zone de Philibert, Mapou et Meac. En effet, les pêcheurs de Philibert et de Mapou conscients de l'importance des mangroves pour la faune maritime et devant le constat de la destruction des mangroves par la population ont décidé de constituer « ce groupe de brigadier » afin de lutter contre ces pratiques plus précisément dans la zone des « lagons aux bœufs ». Ainsi, la constitution du « corps de brigade » a été verbalement déclarée à la mairie pour protéger les mangroves. À cet effet, une première arrestation a eu lieu avec l'aide de la police, de la justice et de la mairie, toutefois, les poursuites judiciaires n'ont pas abouti et les coupables ont été mis en libération. À force de résister ils ont obtenu de financement de programme micro financement (PMF) à travers rassemblement pour formation (RPF) et repeuplement de mangrove, actuellement il érige une clôture en fil de fer pour protéger la mangrove.

Les brigadiers sont soit des volontaires ou membres de groupes politiques partisans des CASEC. De par leur statut, ils détiennent une autorité légitime et non légale. Actuellement à Meac et ses environs, il y a 16 brigadiers actifs qui surveillent les mangroves dont : 10 à Philibert, 3 à Mapou et 3 à Meac.

Des mairies ont pris l'initiative de déployer des agents forestiers. Cependant, avec les maigres ressources financières allouées aux collectivités, ils ne sont pas rémunérés sur une base régulière.

Dans certaines zones, il y a des brigadiers qui sont actifs. Dans d'autres, ce sont plutôt les agents des mairies. Reste à voir l'interaction, en cas échéant, entre ces acteurs et les nouveaux agents environnementaux du MdE qui n'ont pas encore de budget de fonctionnement. Dans le contexte de dénuement des représentations départementales de ce ministère, l'arrivée de ces agents sera une véritable gageure d'assurer la coordination du travail de ces cadres. Sur le terrain, la population les perçoit plutôt comme des antennes payées pour préparer la prochaine campagne électorale de parlementaires.

3.4 GENRE ET INCLUSION

3.4.1 STEREOTYPES ET SEXISME DANS LA REPARTITION DE ROLES

Les rôles et les responsabilités attribuées aux femmes dans les projets de reboisement sont fondés sur des stéréotypes. En effet, les tâches et responsabilités assignées aux femmes sont fonction de leurs forces physiques. Dans les projets elles sont chargées de mettre les plantules en terre, d'arroser les arbres, prendre soin des cultures à cycle court et des animaux. Ainsi, les femmes ne participent pas dans les prises de décisions relatives aux communautés. Ce qui annihile le processus d'autonomisation des femmes. Cette approche constitue un élément défavorable au projet de reboisement, puisque la pérennisation des activités passe par l'autonomisation des hommes, mais aussi des femmes et des jeunes.

3.4.2 EXCLUSION DES JEUNES DANS L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Les jeunes écoliers représentent l'un des principaux acteurs pouvant assurer la pérennisation et la capitalisation des activités dans les projets de reboisement. Selon les directeurs-trices des établissements questionné-e-s, les autorités étatiques ne disposent d'aucune politique visant à sensibiliser les jeunes sur la protection et le respect de l'environnement. Toutefois, certains établissements scolaires réalisent des journées de sensibilisation (le premier mai surtout) sur la question de reboisement. Des initiatives bien trop eseuées pour avoir une répercussion favorable et durable sur la couverture arborée et favoriser l'émergence d'une génération consciencieuse de l'importance de l'environnement.

4. CAUSES DE MANQUE DE PERENISATION ET DE STRATÉGIES DE SORTIE DE LA PART DES PROJETS SUPPORTES PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Les projets mis en œuvre avec l'appui de la communauté internationale sont toujours à temps limité tandis que l'Etat est pérenne. Aussi, beaucoup des facteurs relevés ci-devant dans l'analyse d'économie politique des causes du manque d'impact des autorités publiques sur la gestion du couvert boisé influent aussi sur la résilience des réalisations de projets de développement supportés par la communauté internationale. Le lecteur est donc prié de s'y référer. Nous considérons ici seulement quelques spécificités par rapport au projets issus de la coopération internationale. Elles sont résumées au tableau suivant :

FACTEURS FONDAMENTAUX	RÈGLES DU JEU	ICI ET MAINTENANT	DYNAMIQUES NOUVELLES	GENRE ET INCLUSION
Des termes parfois contraignants des projets	- Des risques de corruption avec certaines approches soutenues par des projets - L'épiphénomène de la revendication de frais de participation aux formations - Désaccord sur les espèces d'arbres à prioriser	Des nouveaux acteurs publics et privés	L'avènement des chauffeurs de moto taxi	

4.1 FACTEURS FONDAMENTAUX

En sus des facteurs fondamentaux considérés à la question précédente, nous traiterons ici d'une considération additionnelle spécifique.

4.1.1 DES TERMES PARFOIS CONTRAIGNANTS DES PROJETS

Même avec une large participation locale, la mobilisation du financement pour l'aide internationale doit pouvoir se justifier dans le cadre des politiques et des programmes des pays donateurs. Chacune de ces politiques et ces programmes à un noyau de cibles et d'indicateurs incontournables qui sont communs à des groupes de pays ou à l'ensemble des interventions dans un pays donné. Ces politiques comportent aussi des interdictions. Chaque projet de coopération internationale est tenu de s'y conformer. Les projets supportés par la coopération internationale ont chacun leur stratégie, leur dynamique et leurs indicateurs de performances propres.

Ces règlements sont si complexes (entre autres ceux relatifs à la visibilité du bailleur) qu'il faudrait au sein de l'administration publique haïtienne, des spécialistes de procédures des PTF pour arriver à dégager des synergies entre les interventions des différentes coopérations. L'absence de cette compétence au sein de l'administration publique fait que, par exemple, le pays n'arrive toujours pas à valoriser le potentiel offert par le Fonds Mondial pour l'Environnement. Ce fonds fournit des financements pour permettre la prise en compte, dans les projets de développement en cours, des surcoûts occasionnés par les engagements contractés par l'État dans le cadre des conventions internationales relatives à l'environnement.

Pour illustration, relevons, pour le projet de reboisement de l'USAID que sur la base de l'origine du financement, les fonds du projet peuvent être utilisés pour de l'assistance technique et des subventions. La procédure deviendrait extrêmement compliquée si ces fonds devaient être utilisés dans des activités générant des revenus comme, par exemple, une contribution active au fonctionnement d'un fonds de crédit à des entreprises. De plus, ledit projet n'est pas autorisé à entreprendre ni à assumer aucune responsabilité dans un chantier quelconque de rénovations ou de constructions pour la gestion de l'eau. C'est une limitation d'importance dans le contexte de la sécheresse. Elle va requérir des efforts importants d'alliances avec des partenaires de terrain.

Les durées des projets des partenaires techniques et financiers internationaux souvent pose des problèmes aussi - souvent fixée à 3 ou 5 ans. C'est très serré en termes de résilience de l'initiative considérant qu'il s'agit de reboisement et que ce délai est celui requis pour que les arbres plantés commencent à rapporter des revenus pour les bénéficiaires ou à procurer des services environnementaux.

En parallèle au besoin de fournir des résultats rapidement, il y a la nécessité de se plier à un ensemble de procédures constituant des manuels volumineux. Leur complexité entraîne deux défis pour les projets sur le terrain: (i) le besoin de recourir à des spécialistes de procédures administratives étrangères et (ii) le besoin d'une planification fine du calendrier pour respecter les échéances, en particulier celui de la saison envisagée des pluies. Le premier défi impose des coûts administratifs substantiels tandis que le second requiert de prendre le temps de roder le staff de projet et les partenaires de terrain.

Dans l'intervalle de ce rodage qui s'étale souvent sur plus d'une année, les populations constatent que des intrants ou services sont fournis en retard. Selon les informations recueillies dans la majorité des zones d'intervention, les produits et matériels nécessaires à la mise en œuvre des projets sont rarement arrivés à temps alors que les activités des projets de reboisement et de développement sont saisonnières. Par conséquent, ces produits et matériels (plantules, engrais) ne peuvent être exploités convenablement et sont souvent négligés par les bénéficiaires.

Cela occasionne des récoltes perdues ou médiocres qui, elles-mêmes, entachent l'image de l'institution de mise en œuvre par devant la communauté et ouvre la brèche aux irrégularités si une communication à double voie n'est pas entretenue. Cela n'a pas toujours été le cas dans ce genre de projets. L'exemple des critiques virulentes répercutées contre les irrégularités constatées dans le système des vouchers en est une illustration parmi beaucoup d'autres. (Voir l'encart titré "Faut-il rejeter le système des vouchers ?" à la section suivante)

La masse de rapports produits et la masse de leçons tirées dans le cadre des projets de développement est impressionnante mais, du fait de leur format et, souvent, de la langue de rédaction (en particulier ceux supportés par l'USAID), ces informations sont essentiellement pour une consommation internationale. A ce niveau, les communautés ciblées sont traitées en bénéficiaires et non en partenaires.

4.2 RÈGLES DU JEU

En sus des considérations listées précédemment en réponse à la question portant sur les causes du manque apparent d'impacts du secteur public sur la gestion du couvert arboré, nous traitons ici d'une exigence de règles de jeu qui est plus en vue dans les projets supportés par l'aide bilatérale et l'aide multilatérale du fait des montants en jeu.

4.2.1 DES RISQUES DE CORRUPTION AVEC CERTAINES APPROCHES SOUTENUES PAR DES PROJETS

La pression de la visibilité rapide signalée précédemment s'applique aussi aux projets supportés par la communauté internationale. Par rapport aux interventions faites avec les fonds du Trésor Public et celles des acteurs de la Société civile, cette pression est renforcée par l'obligation de soumission de rapports périodiques d'avancement, lesquels sont publics et du fait de l'existence de mécanismes d'audits qui sont effectifs.

Du fait de certaines facilités d'accès à l'information, il est plus aisé, pour le public, de relever des faiblesses éventuelles dans la mise en œuvre de projets supportés par l'aide bilatérale et le financement multilatéral et de les présenter comme des preuves d'une corruption préjugée absolue. Nous reprenons ci-après, en illustration, dans l'encadré suivant, le cas spécifique d'un programme mis en œuvre, depuis 4 ans, avec du financement de la communauté internationale.

FAUT-IL REJETER LE SYSTEME DE VOUCHERS ?

Avec l'appui de banques multilatérales, le MARNDR essaie de démocratiser l'accès à une facilité de subventions pour l'aménagement de systèmes agroforestiers sur les parcelles en milieu rural de certains bassins-versants cibles. A cette fin, le projet en question a instauré un système de vouchers accordés à des agriculteurs. Les bons en question doivent leur permettre de se procurer des intrants et des services sur le marché auprès d'une gamme de fournisseurs pré-enregistrés. Les remarques qui suivent mettent l'accent sur les commentaires les plus bruyants émis au sein de la population par rapport à l'analyse de la situation faite par les gestionnaires du projet.

- Selon le rapport d'évaluation de ce projet, certains des fournisseurs sélectionnés n'avaient pas la capacité ni les ressources de satisfaire aux besoins des bénéficiaires parce qu'ils n'avaient pas l'habitude de faire face à une telle demande. Les agences de mise en œuvre ont été obligées de faire appel à d'autres fournisseurs informels non sélectionnés par le projet et dont les plants n'étaient pas de qualité. Ce fait a été perçu et est dénoncé par la population, comme une pratique du népotisme.
- Les critères de ciblage n'ont pas été respectés dans le choix de bénéficiaires. Le rapport de l'évaluation du projet relate que des notables ont fait jouer leur influence pour se faire inscrire comme bénéficiaires alors qu'ils ne sont pas producteurs agricoles. Les plantules reçues ont été revendues sur un marché parallèle. Ces cas ont été taxés de trafic d'influence par les informateurs durant les consultations de terrain pour cette étude.
- Certains bénéficiaires s'entendirent avec les fournisseurs pour vendre en partie/en intégralité leurs coupons. (Par exemple : pour un coupon de 500gdes, 250gdes accordées en biens/services et l'autre moitié sous forme de cash). Ces cas ont été rapportés durant les visites de terrain comme une pratique de corruption.

Le programme est jeune de seulement 4 années. Il est innovant en ce sens que (i) il stimule des entreprises à se faire enregistrer légalement et (ii) il leur donne l'opportunité de s'entraîner à concourir pour des marchés publics. Cependant, il y a des faiblesses à combler au fur et à mesure.

La déresponsabilisation des cadres signalée à la section sur le besoin de visibilité immédiate, est, en particulier, un des défis majeurs au niveau du suivi et de l'évaluation de cette démarche.

La communication est un autre défi dans un tel contexte. Le constat des difficultés fait par le management du projet est rendu disponible, à travers les rapports, à un public sélect de spécialistes. Les voies de dialogue sur les mesures à prendre face aux irrégularités constatées semblent ne pas avoir été suffisamment ancrées dans les communautés concernées.

4.2.2 L'EPIPHENOMÈNE DE LA REVENDICATION DE FRAIS DE PARTICIPATION

Il est une pratique largement répandue à travers les instances de gestion de projets mis en œuvre à du financement bilatéral ou multilatéral de la communauté internationale de fournir des frais aux participants à des mobilisations. Quelque soient les opinions que l'on puisse avoir de cette pratique, elle est établie et elle repose sur des considérations multiples qui méritent d'être comprises. Nous allons en passer quelques-unes en revue sans prétendre épuiser le sujet.

Selon des acteurs de terrain, la pratique de l'octroi de frais aurait débuté avec les projets humanitaires. Pour aller vite, des frais de déplacement étaient pris en charge par ces projets. Le hic est qu'il n'y a pas de démarcation claire entre les interventions humanitaires et les initiatives de développement.

Au-delà de cet historique quasi anecdotique, il y a des causes structurelles à ne pas sous-estimer. Cela fait plus de trente ans qu'une constitution nationale prescrit un réseau d'assemblées territoriales devant servir de mécanisme opérationnel d'information, de délibérations et de contrôle de l'administration publique territoriale. Faute par le pouvoir exécutif d'appliquer les prescrits de la loi mère, une multitude de projets pilotes de développement, qui ont été l'initiative aussi bien d'entités de la société civile que d'instances de l'administration publique, ont jugé bon de sauter par-dessus les assemblées territoriales et de faire fonctionner des plateformes regroupant des élus locaux et des notables pour discuter des questions de développement local et leur ont confié des fonctions exécutives. Les appellations ont été diverses: comités de développement communal, comités de bassins-versants, etc... Pour faire fonctionner ces plates-formes, il a fallu, à chaque fois, de laborieux séminaires de formations. Dans ces assemblées, des CASECs, des membres d'ASECs, des notables sélectionnés dans les communautés et même, à l'occasion, des membres de conseils municipaux ont été couramment regroupés. Nous passerons ici sur l'amalgame entre CASECs et ASECs pour nous concentrer sur la contradiction entre élus et notables. Pour les élus, ces leaders ont été perçus et, de fait, se sont révélés, dans bien des cas, des rivaux aux élections postérieures.

Se percevant socialement minés, financièrement faibles mais politiquement incontournables pour la légitimation de ces comités, la réaction de l'administration publique territoriale légalement établie a été de réclamer des appuis à la participation à ces réunions d'autant que la loi prévoit cela dans le cadre des ASECs. Quelle que soit la terminologie accordée à ces frais, c'est le principe de leur fourniture par des fonds de la communauté internationale qui doit être questionné. De fil en aiguille, le principe d'équité devant être respecté, il a fallu étendre la pratique de ces "frais" aux autres participants. L'économiste Fritz A. Jean relève *"En l'absence d'un État à même de relever ces défis majeurs, une masse informe composée d'organisations non gouvernementales, d'associations de la société civile de tout acabit, impose une forme délétère de gouvernance autour de ces crises en cascade, avec une fréquence accélérée et des temps de répit de plus en plus courts"*^{xvi}.

Les réclamations, par des élus locaux ou des leaders communautaires, de frais de participation aux formations sont une manifestation du désabusement des acteurs locaux par rapport aux projets pilotes de développement qui se succèdent et ne changent rien à leurs conditions de vie. Le phénomène doit être abordé de manière très large en se posant des questions du type:

1. Le rassemblement, durant une journée entière (ou plusieurs journées), dans un hôtel est-il vraiment l'option la plus efficace pour obtenir le résultat escompté ? Il y a beaucoup de réponses possibles à cette question. Elles sont souvent évacuées du fait qu'elles ne s'adressent pas aux experts, venus de l'extérieur, pour apporter la bonne nouvelle aux acteurs locaux.

2. Quels mécanismes de suivi peuvent être garantis aux participants à ces concertations ?

Les réponses à ces questions si elles sont bien fouillées, peuvent faire une énorme différence. C'est le concept de "bénéficiaires" dans les projets de développement qui est questionné. Le "problème des frais à payer aux participants" ne peut se résoudre à coup d'imposition administrative car il s'agit d'un épiphénomène qui va bien au-delà.

4.2.3 DESACCORD SUR LES ESPECES D'ARBRES A PRIORISER POUR LE REBOISEMENT

Les membres des communautés locales ont reproché aux projets antérieurs le fait d'avoir planté des espèces d'arbres qui ne répondaient ni aux besoins de la population et ne convenaient pas à la vocation des sols. Selon eux, les projets arrivaient dans les communautés avec leur plan d'actions et leurs méthodologies déjà bien élaborés sans prendre en compte les intérêts des bénéficiaires (approche top down). En plus, la majorité d'entre eux ne se soucient pas de l'entretien ni de la durabilité des plantules. Ce qui compte c'est d'écrire, dans les rapports aux bailleurs, avec des photos, qu'ils ont mis en terre des plantules. Parfois, la mise en terre est réalisée en dehors de la saison pluvieuse. La conséquence est que les méthodologies de plantation et le choix des espèces d'arbres sont jugés inadaptés par les communautés. Voir l'Annexe VI pour des préférences proposés par les membres des communautés locales relatives à la production des plantules et aux types d'arbres à prioriser dans certaines zones du projet.

4.3 ICI ET MAINTENANT

La stratégie de mise en œuvre du projet de reboisement de l'USAID offre l'avantage de considérer un certain nombre de mesures d'accompagnement obligatoires pour rendre la démarche soutenable, à savoir, le renforcement des circuits de valorisation des espèces à produire – que ceux-ci soient commerciaux ou domestiques - la sensibilisation du public et le renforcement des compétences techniques d'acteurs clés, la gouvernance environnementale des filières d'exploitations de produits forestiers. Cela complexifie aussi le paysage institutionnel à prendre en compte en matière de stratégie de sortie. L'exercice a révélé les aspects suivants.

4.3.1 DES NOUVEAUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS (CARACOL, LIMONADE, LABADIE)

Les nouveaux investissements publics/privés dans les zones ciblées ont complètement changé le paysage socio-économique et politique, ce qui tend à influencer sur la couverture arborée.

Parc Industriel — Caracol

Le Parc industriel de Caracol (PIC) détient à son effectif environ 5000 employés (CIAT, 2012). Ce dernier qui est opérationnel depuis 2012 devrait créer 37 000 emplois permanents lorsqu'il fonctionnera à pleine capacité (CIAT, 2012). Ces nouvelles opportunités économiques ont déclenché un exode vers Caracol et les villes avoisinantes. Ces investissements ont des effets multiplicateurs dans les domaines tels que la restauration, le logement, « dry cleaning », et augmentent la demande en charbon et bois de chauffage dans la zone. Selon les personnes questionnées dans la zone, cette affluence n'est pas sans conséquence sur l'environnement puisqu'elle entraîne une augmentation de la demande énergétique dans la zone, dont le bois fournit 71 % des besoins.

Campus Henry Christophe — Limonade

Il en est de même pour la commune de Limonade, L'université d'État d'Haïti a réalisé la construction d'un campus universitaire devant recevoir plus de 10 000 étudiants (CIAT, 2012). Le campus Henry Christophe attire une population étudiante dans la commune de limonade et les villes avoisinantes.

- Les retombées pour un projet de reboisement, sont un marché nouveau, régional pour les produits de la foresterie et de l'agroforesterie. Ce marché, de circuit court, est plus facilement

maitrisable par les producteurs forestiers que ceux des grandes villes lointaines comme le Cap-Haïtien, et les autres métropoles du pays.

Royal Caribbean Cruise Line – Labadie

Les répercussions de cet investissement sont autant d'ordre environnemental que sociopolitique. Selon les informations recueillies auprès de pêcheurs, l'arrivée des bateaux de croisières éloignerait les poissons de la côte. Ce qui réduirait considérablement les activités de pêche.

Ensuite sur le plan sociopolitique, les villageois estiment profiter maigrement des activités économiques générées par l'exploitation du site. Ce qui engendre des frictions entre les différents acteurs-trices de la communauté notamment les autorités locales, les OCB et les sociétés qui exploitent la côte (SOLANO, Royal Caribéen international). Une situation qui risque de compromettre les activités du resort.

Toutefois, le projet de reboisement a été bien accueilli par les membres de la communauté. Ces derniers sont prêts à supporter le projet à condition que les activités se réalisent en toute transparence, produisent des résultats concrets avec un impact positif sur les conditions de vie de la population.

POINTS SAILLANTS DES RELATIONS DE POUVOIR A LABADIE

- La société « Royal Caribbean international » estime que les villageois nécessitent un renforcement de capacités avant de travailler au sein de la compagnie (compétences linguistiques et en restauration).
- Le comité de coordination de Labadie (CCL) sert d'intermédiaire entre les villageois et de Royal Caribbean/SOLANO dans les discussions continues sur les questions d'intérêt de la zone.
- Les habitants des villes avoisinantes pensent qu'il existe plus d'opportunités économiques avec les activités touristiques développées par Royal Caribbean sur la côte. Ce qui entraîne un exode vers Labadee.
- Les employés de SOLANO estiment que leurs salaires ne les permettent pas de subvenir à leurs besoins.
- Les villageois estiment profiter maigrement des activités économiques générées par l'exploitation du littoral.

4.4 DYNAMIQUES NOUVELLES

4.4.1 LES CHAUFFEURS DE TAXI MOTO COMME NOUVELLE CATÉGORIE D'ENTREPRENEURS

Il est communément avancé que l'exploitation des ressources forestières, en particulier, la production du charbon de bois, jouerait un rôle de soupape pour les classes rurales défavorisées. Les femmes et les jeunes sont habituellement ciblés dans ce groupe. La démocratisation des motos chinoises offre, depuis une dizaine d'années, une opportunité économique qui attire beaucoup de jeunes à un nouveau type d'entrepreneuriat aussi bien au niveau des villes que dans les villages et dans le milieu rural.

Durant un atelier de travail dans le cadre du projet de reboisement, un des participants a eu à relever que des chauffeurs de taxi moto de la ville de Ouanaminthe investissaient leurs économies dans du bétail lâché en pâture libre dans la plaine. Même quand cela donne à réfléchir quand on sait que ce bétail occasionne souvent des accidents de circulation dont les motocyclistes sont victimes, il est à retenir que ces motocyclistes investissent dans le milieu rural et il reste à prospecter leur intérêt pour la filière du charbon de bois.

La présente étude n'a pas traité de cette problématique. Elle mérite cependant une considération car elle porte sur une catégorie croissante de jeunes entrepreneurs. Les deux questions suivantes permettraient déjà d'avoir un regard averti sur la question : L'opportunité de s'installer chauffeur de taxi moto a-t-elle divertie des acteurs qui, autrement, se seraient retrouvés dans la filière du charbon de bois ? Les chauffeurs de taxi moto jouent-ils un(des) rôle(s) dans l'une ou l'autre des filières forestières ?

5. OPPORTUNITES ET LEVIERS POTENTIELS POUR RENFORCER LES EFFORTS ENDOGENES A IMPACTS POSITIFS SUR LE COUVERT VEGETAL PERENNE

Dans cette section sont recensés des éléments sortis de l'exercice qui ont la possibilité d'être favorables à une pérennisation des efforts de reboisement, surtout des efforts endogènes, et qui constituent donc des opportunités du contexte créant une « marge de manœuvre » pour le projet. Ces éléments se trouvent essentiellement dans la variable « ici et maintenant ».

OPPORTUNITÉS ET LEVIERS POTENTIELS, SURTOUT DU « ICI ET MAINTENANT »

Disponibilité de compétences dans les administrations municipales
Approche de programme au niveau du MARNDR
Rajeunissement du staff au niveau du MARNDR
Une offre abondante de services par des regroupements de professionnels
Projet d'adaptation aux changements climatiques basés sur la gestion des écosystèmes
Les micro-projets, surtout ceux supportés par le PMF/GEF/PNUD
Les échanges à travers les réseaux sociaux en ligne en milieu rural

5.1 DISPONIBILITE DE COMPETENCES DANS LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Dans le cadre d'une programme pilote d'appui à la décentralisation appelé Programme d'Initiatives dans le Nord et le Nord-Est, le Ministère de l'Intérieur a procédé, sur concours, au recrutement de cadres universitaires pour 8 postes clé dans les administrations municipales du Nord et du Nord Est. Ces postes incluent un directeur général pour l'administration municipale ainsi que plusieurs responsables de services dont un administrateur, un responsable des équipements et un responsable de voirie. Ils émargent au fond de gestion des collectivités territoriales auquel nous avons fait référence à la section sur les facteurs fondamentaux mais ils auraient un statut de mise à disposition des administrations décentralisées. En ce sens, ils sont réputés inamovibles sans l'autorisation des autorités centrales au MICT.

Durant l'année 2018, la machine a connu quelques difficultés car les salaires n'ont pu être honorés sur plusieurs mois. Cependant, ce montage permet d'assurer une stabilité et des compétences au sein des administrations municipales.

5.2 APPROCHE DE PROGRAMME AU NIVEAU DU MARNDR

Il est à remarquer que le MARNDR a initié, depuis 2012, un programme d'appuis techniques et financiers à des entrepreneurs dans plusieurs filières agroforestières. C'est une approche nouvelle qui se

démarche des projets pilotes courants qui n'arrivent jamais à toucher une masse critique de producteurs pour arriver à faire une différence. Durant la période de 2012 à 2017, ce programme fut mis en œuvre, dans le Nord et le Nord-Est, avec un financement de la Banque Mondiale, sous le nom de PTTA. Il se poursuivra, pour la période de 2018 à 2022, qui correspond au calendrier de mise en œuvre du projet de reboisement de l'USAID, avec un financement de la Banque Interaméricaine de Développement, sous le nom de PITAG. Il sera également mis en œuvre au niveau d'autres régions du pays.

Ce programme vise:

- L'augmentation de la production agricole
- L'augmentation du revenu agricole
- La conservation des ressources en sols et eau

Il est mis en œuvre sur la base de subventions d'intrants et de services, accordées à des exploitants individuels présélectionnés, pour l'application sur leurs parcelles, de paquets technologiques prédéfinis. En sus des aménagements parcellaires agro-forestiers et agro-sylvo-pastoraux, prévus pour des parcelles individuelles de superficies comprises entre 0.25 et 0.50 hectares, le programme envisage également supporter :

- des équipements d'irrigation : motopompe, micro-irrigation, etc.;
- des équipements agricoles : traction animale, outillage agricole;
- des équipements post-récolte : stockage, séchage, transformation, moulins, etc.;

Aucun pesticide ne fera l'objet de subvention dans le cadre de ce programme.

Ce financement offre une opportunité de complémentarité pour atteindre des impacts plus significatifs sur le paysage au niveau de la composante 3 du projet de reboisement et une résilience mieux ancrée des communautés comme recherché à travers la composante 2 du projet de reboisement. Cela va requérir une bonne coordination entre les équipes de mise en œuvre pour éviter le double comptage de bénéficiaires et d'éventuelles ambiguïtés dans les messages adressés à la population.

Même quand la démarche ne touche pas encore la totalité des départements du Nord et du Nord-Est, elle offre la particularité nouvelle d'une continuité de stratégie et de méthodologie de travail, en bâtissant sur les leçons apprises.

5.3 RAJEUNISSEMENT DU STAFF AU NIVEAU DU MARNDR

Le Ministère de l'Agriculture procède à des recrutements pour un remplacement systématique de cadres à des postes de direction au niveau du bureau central et au niveau des territoires. En 2018, les directeurs départementaux ont été remplacés et en 2019, il doit en être de même pour les titulaires des bureaux agricoles communaux. Les autres postes au sein des administrations départementales ne sont pas affectés.

L'opération n'est pas sans risques car elle pourrait provoquer une perte significative de mémoire institutionnelle et sa crédibilité dépend beaucoup de la transparence des procédures pour sa réalisation ; ce qui est ardu dans le contexte décrit au chapitre sur les facteurs fondamentaux. Cependant, au niveau des départements du Nord et du Nord-Est, on peut constater un dynamisme nouveau de jeunes anxieux de prouver leurs compétences. Ainsi, on constate un grand souci des nouveaux directeurs départementaux de cohérence avec les autres administrations publiques de leur giron ainsi qu'un désir de bien s'informer des programmes des intervenants fournissant de l'assistance technique ou du support financier dans les domaines relevant de leur compétence.

5.4 INITIATIVE DE SECURISATION FONCIERE DU COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En concertation avec les acteurs publics concernés (notaires, arpenteurs, juges et ONACA), le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire entreprend, depuis 2012, un programme de sécurisation foncière en milieu rural (PSFMR) au niveau de huit communes rurales du pays dont cinq dans la zone d'intervention du projet qui sont essentiellement des communes du bassin-versant de la Grande Rivière du Nord : Grande Rivière du Nord, Bahun, Ranquitte, Vallières et Sainte Suzanne,

La démarche consiste, d'une part, (i) à délimiter, à l'aide de GPS, de précision légale, les superficies des parcelles rurales et clarifier les droits de propriété et, d'autre part, (ii) renforcer le système institutionnel de l'administration foncière (études d'arpentage, études notariales, bureaux d'enregistrement du domaine à la DGI, cadastre et ministère de la justice)

Sur son site web, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire justifie cette intervention de la manière suivante :

On estime environ 1,5 millions de parcelles en milieu rural et 80% des ménages ruraux prétendent avoir des droits sur les terres qu'ils occupent. Parallèlement, près des deux tiers de ces parcelles ont soit aucun document de propriété formelle ou pas de données fiables sur la parcelle occupée. Cette informalité du foncier est largement considérée comme une contrainte pour le développement de la productivité agricole, limitant ainsi les revenus ruraux, les possibilités de développement économique et les perspectives de réduction de la pauvreté rurale.

Ces problèmes sont aggravés par une faible capacité institutionnelle des administrations en charge du foncier. Moins de 5 % du territoire d'Haïti bénéficie d'un cadastre foncier formel. Le réseau national de positionnement géographique nécessaire pour assurer l'exactitude et la fiabilité dans la définition de l'emplacement des parcelles est largement incomplet. Les arpenteurs utilisent des instruments et des méthodes dépassées pour l'arpentage des parcelles qui ne permettent pas l'efficacité ou le positionnement géographique exact, les notaires préparent en grande partie les actes à la main et le service de la DGI gère les registres fonciers également à la main. En conséquence, il est très difficile de récupérer et vérifier les informations, ce qui peut remettre en cause la validité des droits à la terre et complique les transactions immobilières qui sont coûteuses. ^{xvii}

Ainsi donc, une telle démarche devrait avoir des retombées positives importantes pour le reboisement. Le fait par l'Etat de sécuriser les titres de propriété devrait favoriser la confiance des exploitants agricoles à investir sur le long terme sur leurs parcelles. Cela facilitera aussi l'utilisation du foncier comme collatéral dans les transactions bancaires.

5.5 UNE OFFRE ABONDANTE DE PRESTATAIRES DE SERVICES EN AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Le pullulement d'universités, et tout particulièrement de chaires d'agronomie et de foresterie dans ces institutions, à travers les départements du Nord et du Nord Est, ainsi que le nombre important d'étudiants haïtiens, originaires du Nord et du Nord-Est d'Haïti, dans les universités à Santiago, en République dominicaine, sont des signes évidents d'une demande payante importante de la part de parents pour la formation de leurs enfants.

La conséquence pour un projet de développement est que, sur le terrain, se développe une demande d'opportunités de la part d'une nouvelle catégorie d'acteurs, les jeunes diplômés de professions libérales. Faute de pouvoir accéder au crédit bancaire pour faire fonctionner une entreprise, faute de pouvoir suivre les sinuosités des formalités pour faire enregistrer des entreprises et des sociétés commerciales, ou de faire enregistrer des Organisations non Gouvernementales d'aide au développement (ONG) au niveau du Ministère de la Planification, celles et ceux qui ont l'esprit d'entreprise, se regroupent et se font inscrire comme associations au niveau des mairies et du Ministère des Affaires Sociales. Ces nouvelles Organisations Communautaires de Base, dont les membres ont un rayonnement d'action qui peut s'étendre sur toute une commune (ou même sur plusieurs communes) et qui ont des attentes qui vont au-delà de l'agriculture ou de l'agroforesterie de subsistance, méritent une attention et des considérations distinctes de celles des OCBs traditionnelles.

5.6 PROJET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES BASÉS SUR LA GESTION DES ECOSYSTÈMES

Le Ministère de l'Environnement met en œuvre, avec l'assistance technique du PNUD et le financement du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), d'ici à 2020, un projet qui vise à promouvoir la prise en compte, au sein des activités de développement en cours, des besoins d'adaptation aux changements climatiques, pour l'aire marine et côtière protégée des 3 baies et les bassins-versants qui le surplombent.

Conformément à la philosophie des financements accordés par le FEM, ce projet dispose de financements pour foment et supporter le test d'initiatives innovantes et du renforcement de capacités que ce soient pour des organisations de base, le secteur privé des affaires, des administrations publiques territoriales ou les représentations de l'administration publique centrale. Tout ce qui est de la mise à échelle des technologies doit être envisagé avec des fonds autres que ceux du FEM.

Pour le projet de reboisement de l'USAID, l'existence de ce projet présente une opportunité de complémentarité en matière de recherches et de promotion de techniques pour l'allègement de la pression sur les ressources ligneuses au niveau d'écosystèmes fragiles comme prévu au niveau de la composante 1. Il offre aussi des opportunités de complémentarité en matière de renforcement de la gouvernance environnementale comme visé par la composante 4 du projet.

5.7 LES MICRO-PROJETS, SURTOUTS CEUX SUPPORTÉS PAR LE PMF/GEF/PNUD

Plusieurs interventions sur l'environnement, à travers dans les départements du Nord et Nord-est, sont appuyées par le Programme des Micro Financements mis en œuvre par le PNUD avec un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans les départements du Nord et Nord-est. Les principaux objectifs de ce programme consistent à protéger et réhabiliter l'environnement ; également à constituer des réseaux et de partenariats à travers le pays. Les projets se réalisent autour de diverses thématiques : la reforestation, les énergies renouvelables et les mangroves. Ces interventions s'alignent parfaitement aux axes stratégiques du projet d'où l'intérêt de l'étude pour ce programme. Les principales activités financées par le PMF dans les zones d'enquêtes sont les suivantes :

- Restauration des mangroves et production de pépinière sur la côte à Balan. (Projet en cours d'exécution) ;
- Sécurisation des aires des mangroves à Ferrier ;
- Consolidation des actions de résilience des producteurs de café face au changement climatique,
- Réhabilitation et conservation de la mangrove de Philibert ;
- Consolidation du projet de forêt énergétique de Dérac.

A part ceci l'on constate également la présence de GAPL, Coopérative établi en 2016 active dans le Nord et Nord-Est; ils font les formations en technique de transformation post-récolte de l'arbre à pains (dit arbre véritable localement), des racines et des tubercules et la production de plantules d'arbre à pains.

5.8 LES ECHANGES A TRAVERS LES RESEAUX SOCIAUX EN LIGNE EN MILIEU RURAL

La nécessité d'adopter une stratégie de communication adaptée aux communautés ciblées afin de les sensibiliser sur la protection et gestion des ressources naturelles a été validée par tous les acteurs clés. Selon les personnes questionnées, les panneaux et les affiches (le contenu des messages, la langue, etc.) ne correspondent à la réalité socio-économique des habitants, de ce fait, n'entraînent pas les résultats escomptés. Dans la réflexion sur les voies de sensibilisation et de communication appropriées, l'internet se révèle un outil nouveau et d'importance.

Grace au support de la diaspora haïtienne désireuse de pouvoir communiquer plus facilement avec ses parents et amis restés au pays, les appareils de téléphones à même de permettre d'accéder à Facebook et à WhatsApp connaissent une percée significative dans tous les villages à travers le pays, en particulier ceux de la zone du projet. Désormais, en dépit des limites du réseau d'antennes des compagnies de téléphonie mobile et des contraintes d'accès à l'énergie électrique, les informations circulent rapidement en milieu rural... en bien et en mal.

Avec les avancées de ces technologies, au niveau de ces communautés, la communication se fait plus à travers les messages vocaux, les images, les vidéos et de très courts textos que à travers les longs documents écrits. Pour des services efficaces à la population, il est important de s'adapter à leurs circuits d'information et gérer la communication dans les deux sens.

Une réflexion sur le besoin d'adapter les procédures administratives à ces modes de communication peut faire une gigantesque différence dans l'adoption de nouveaux comportements en matière de gestion des ressources naturelles. Cela est valable aussi bien pour la sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques que pour faciliter l'accès aux services administratifs ou encore la verbalisation de mauvais comportements.

6. RESUME DES RESULTATS

En synthèses les résultats de cet exercice de l'AEP à travers les trois sous-questions de recherche comme présentés ci-dessus, cette section présente les éléments de réponse à la question principale de recherche qui a été posé pour conduire l'AEP. Elle présente également une typologie d'acteurs qui sont des détenteurs d'enjeux autour de la problématique de reboisement dans la zone ciblée avec leurs rôles et intérêts. La section finit avec une carte analytique qui esquisse les différents rapports entre facteurs et acteurs recensés autour de cette problématique.

6.1 SYNTHÈSE DE REPONSE A LA QUESTION DE RECHERCHE

Comme rappel, la question principale de cet exercice était : Pourquoi a-t-il été difficile, aussi bien au niveau des autorités étatiques déconcentrées ou locales ainsi que des projets de développement supportés par la communauté internationale, de stimuler et de maintenir un changement substantiel pour le reboisement dans les zones dans lesquelles le projet opère ?

L'étude a permis de recenser dix-huit (18) facteurs influençant les défis vécus dans l'impact positif pérenne du reboisement provenant de l'état en Haïti, sept (7) facteurs particulièrement influençant les défis dans la pérennisation des efforts des projets internationaux, et huit (8) facteurs représentant des opportunités potentielles. Ainsi, à la lumière de ces résultats, les facteurs articulés autour des paramètres permettant d'expliquer l'absence de changement substantiel pour le reboisement dans les zones d'intervention se présentent comme suit.

Les facteurs qui relèvent des « règles du jeu » en termes d'institutions formelles et informelles – et l'écart entre les règles *de jure* et celles plutôt *de facto* – sont prédominants et pour la plupart ne sont pas favorables au reboisement. Les facteurs fondamentaux/structurels sont aussi importants et ne sont pas non plus très favorables au reboisement et de plus sont les moins susceptibles à des changements, au moins pas dans les délais du projet. En revanche, plusieurs facteurs dans les variables de « ici et maintenant » et « dynamiques » suggèrent qu'il existe bien des opportunités et une marge de manœuvre dans laquelle le projet peut agir, tout en étant conscient des risques représentés par les autres facteurs et le besoin de naviguer autour.

En effet, la reforestation est la responsabilité première des autorités étatiques et locales et doit rentrer dans un cadre global de gestion rationnelle des ressources naturelles. À cet effet, l'État à travers des politiques et des mécanismes de suivi et de surveillance, doit donner le ton au projet de reboisement. Cependant, les résultats de l'AEP ont démontré la défaillance des autorités étatiques déconcentrées et locales. Celle-ci se caractérise surtout par l'absence de politique environnementale, l'incapacité de faire appliquer des lois sur la gestion des ressources naturelles, les problèmes fonciers, l'absence de plan d'aménagement et d'éducation environnementale dans certaines zones du projet.

À un second niveau, les facteurs qui relèvent des paramètres socio-économiques ou culturels se caractérisent par un manque d'appropriation des projets par les acteurs locaux combinés d'une mauvaise compréhension des éléments socioculturels des acteurs-trices locaux-les par la communauté internationale. En effet, certaines techniques agricoles ou attitudes vis-à-vis des ressources naturelles adoptées par les agriculteurs-trices en milieu rural ont été transmises de génération en génération, et sont donc profondément ancrées dans leur culture. (L'agriculture sur brûlis, l'exploitation abusive et anarchique des arbres, les pratiques adoptées pour lutter contre les parasites, entre autres). Les nouvelles techniques agricoles et attitudes proposées souvent ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité socio-économique des zones cibles au point de susciter l'appropriation par les communautés.

Toujours dans ce même registre socioculturel, la dimension genre dans la question est aussi très importante. Le facteur qui en découle est le « stéréotype et le sexisme dans la répartition des rôles et responsabilités ». Les rapports de genre qui structurent les zones d'intervention et les rôles culturellement construits des hommes et femmes dans ce secteur sont souvent négligés dans les projets. En effet, les tâches et responsabilités assignées aux femmes sont fonction de leurs forces physiques. Dans les activités de projets, elles sont chargées de mettre les plantules en terre, d'arroser les arbres, prendre soin des cultures à cycle court et des animaux, et participent rarement dans les prises de décisions relatives aux communautés. Cette situation ne favorise guère l'autonomisation des femmes et n'est pas bénéfique au processus de changement.

Enfin, sur le plan socio-économique, l'absence ou le manque de diversification des sources de revenus est aussi un élément important qui entrave la durabilité des projets de reboisement. Dans certaines zones prioritaires du projet, plus particulièrement à Bailly, l'exploitation du bois est la première source d'activité génératrice de revenus. Une pratique qui, selon les habitants de ces zones, s'exacerbe durant les périodes de sécheresse.

Les facteurs liés aux paramètres écologiques/environnementaux se situent au troisième niveau d'importance. L'augmentation des phénomènes météorologiques induits par les changements climatiques est souvent négligée dans les projets. Dans les zones cibles, ce facteur s'exemplifie par l'allongement de la saison sèche, l'augmentation de l'intensité des événements extrêmes tels que les ouragans, les inondations, les sécheresses. Les acteurs-trices locaux-les bien que conscients des effets changements climatiques n'adoptent pas toujours les comportements adéquats pour contrer ces problèmes.

Les facteurs les moins représentatifs, loin d'être les moins conséquents, relèvent des paramètres technologiques/innovateurs. Les moyens de diffusion et de communication des informations pertinentes par rapport à la gestion et la protection des ressources naturelles ne sont pas adaptés. En effet, les techniques de communication pour le changement de comportement par rapport aux facteurs environnementaux ne sont pas toujours efficaces. Par conséquent, après les projets, les communautés reprennent les mauvaises pratiques et attitudes qui affectent la couverture arborée.

Somme toute, l'absence de changement substantiel sur le reboisement découle aussi du fait que ces facteurs défavorables au reboisement ont souvent été adressés par les autorités concernées et la communauté internationale de manière isolée ou partiellement. Ce qui reste est la marge de manœuvre dans laquelle le projet peut réalistiquement travailler pour avoir un impact positif mesurable et pérenne.

Le tableau suivant présente la récapitulation des différents facteurs recensés lors de l'exercice selon les cinq variables analytiques de l'AEP.

Tableau I: Récapitulation des variables analytiques

TABLEAU 4 : RECAPITULATION DES VARIABLES ANALYTIQUES	
FACTEURS FONDAMENTAUX	RÈGLES DU JEU
- Des défis socio-économiques - Des particularités écologiques importantes - Une tendance globale à l'aridification du climat avec un Nord-Est plus affecté - Un contexte macro-économique marqué par l'extrême pauvreté - Une forte centralisation de pouvoir - Des termes parfois contraignants des projets	- Gestion laxiste et la corruption aux multiples facettes - Les défis pour l'établissement et la création formelle d'entreprises - L'écart entre la décentralisation de jure et de facto - Confusion des rôles institutionnels au sein du pouvoir exécutif ainsi qu'au niveau du pouvoir législatif - Un pouvoir judiciaire faisant très pâle figure au regard des deux autres. - Absence d'un plan directeur adopté nationalement et/ou de continuité dans l'administration publique - Besoin de visibilité immédiate de la part des acteurs - L'avenir est ailleurs - Des risques de corruption avec certaines approches soutenues par des projets - Les frais de participation aux formations - Désaccord sur les espèces d'arbres à prioriser
ICI ET MAINTENANT	DYNAMIQUES
- Focus gouvernemental sur la construction de centres de germoplasme d'envergure départementale - Disponibilité de cadres compétents dans les positions clé au sein des administrations municipales grâce au PINNE du MICT - Déploiement par le MdE d'agents environnementaux au niveau municipal - Des nouveaux acteurs publics et privés - Des organisations communautaires de base sans programmation claire	L'avènement des chauffeurs de moto taxi
	GENRE ET INCLUSION

• Disponibilité de compétences dans les administrations municipales • Approche de programme au niveau du MARNDR • Rajeunissement du staff au niveau du MARNDR • Une offre abondante de services par des regroupements de professionnels • Le PITAG • Projet d'adaptation aux changements climatiques basés sur la gestion des écosystèmes • Les micro-projets, surtout ceux supportés par le PMF/GEF/PNUD • Les échanges à travers les réseaux sociaux en ligne en milieu rural • Des acteurs locaux dont l'engagement n'a pas encore été valorisé autant que possible	• Stéréotype et sexisme dans la répartition des rôles. • Exclusion des jeunes écoliers dans l'éducation environnementale
--	---

7. RECOMMANDATIONS DE PROGRAMMATION

Cette section élabore les recommandations de l'équipe AEP en matière de programmation en réponse aux contraintes et opportunités identifiées dans la section « Résultats de l'étude ». Des recommandations ont été émises de manière à ce que le projet puisse capitaliser sur les facteurs positifs et neutraliser, inverser ou au moins naviguer autour des effets des facteurs négatifs. Les recommandations ne touchent pas à chacun des éléments recensés mais à ceux considérés d'être les plus importants pour le projet.

7.1 FACTEURS FAVORABLES CONSTITUANT DES LEVIERS IMPORTANTS A TIRER

7.1.1. DYNAMISME AU SEIN DE LA SOCIETE CIVILE

Recommandation :

Clarifier une politique par rapport aux différentes catégories d'acteurs identifiées :

Acteurs	Particularités	Attentes vis-à-vis du projet	Suggestions de relations pour le projet de reboisement
OCB de producteurs agricoles	• Capacités managériales faibles (à exception de fédérations de coopératives) les rendant inéligibles à des subventions directes de l'USAID. • Subventions devront être complétées par de l'assistance technique, laquelle peut être imputable hors des 5 millions pour sous-contrats locaux.	• Encadrement technique • Subvention d'intrants • Facilités de débouchés • Renforcement de capacités pour leur permettre d'atteindre d'autres opportunités de financement	• Les stimuler à participer aux comités locaux de consultation sur la programmation et le suivi-évaluation du

	• Enregistrées au niveau des mairies et/ou des directions départementales du Ministère des Affaires Sociales		projet de reboisement.
Firmes et entreprises de cadres universitaires	• Niveaux de compétences managériales variables mais ont la capacité de l'acquérir rapidement • Gèrent des pépinières commerciales et/ou des boutiques d'intrants agricoles • Firmes sont souvent enregistrées, à titre d'associations (OCB), au niveau des mairies et/ou des directions départementales du Ministère des Affaires Sociales. Le Ministère de l'Agriculture en détient aussi un registre plus restreint • Ambiguïté de statut légal résolue par le MARNDR qui exige la présentation de la preuve du paiement de la patente professionnelle	• Vendre des services techniques ou en gestion (fournisseurs) • Être renforcées à titre d'intermédiaires pour encadrer des réseaux de producteurs dans le cadre de projets comme le PTTA, le RESEPAG (et le PITAG)	• Prestataires de services avec lesquels collaborer via des marchés publics. • Ménager, au moins, une fois/ an, une opportunité de tenir une table de ronde pour faire un bilan avec ce secteur, sur les mécanismes à mettre en place pour des mécanismes durables de marché, en support au reboisement.
ONG de droit national	• Disposent de compétences managériales • Bonne connaissance du terrain • Jouissance de la confiance de la population (pour plusieurs d'entre elles) • Coûts de overheads relativement élevés par rapport aux entités précitées. • Supportés majoritairement par du financement de pays ou de partenaires de la société civile de l'Europe.	• Partenariat et financement respectueux de leurs plans d'action	• Coordination • Cofinancements et partenariats
ONG internationales dans le domaine agricole ou environnemental	• Majoritairement centrés sur la thématique de la sécurité alimentaire dans le contexte des changements climatiques ou la lutte contre la pauvreté avec le reboisement comme une composante • Peu nombreuses	• Cohérence d'approche • Partage d'informations	• Echanges d'informations comme les plans de travail annuels, les leçons apprises et les bonnes pratiques • Cofinancements et Partenariats
Représentations départementales et municipales des ministères	• Entités du secteur public, faibles institutionnellement mais dotées dans la majorité des cas, de cadres académiquement compétents et dynamiques. • Pas de moyens de travail mis à leur disposition.	• Être mises en valeur comme instances régulatrices mais sont aussi prêtes à s'accommoder comme instances d'exécution quand le contexte est défavorable.	• Acteurs clé, à renforcer comme instances de coordination de programmes, pour assurer la continuité des investissements du projet. • Partenaires clés pour les divers comités de suivi de qualité à mettre en place dans le cadre du COAIT.
Entités de formations académiques	• Mandat de recherche avec une disponibilité pour des interventions de court terme. Ex. : capitalisation d'expériences, encadrements d'étudiants sur une action portant sur une saison	• Opportunités de stages et supports de travaux de recherche pour leurs étudiants	• S'appuyer sur ces acteurs pour la capitalisation des leçons dans les domaines de l'environnement et l'agriculture • Archivage local des données collectées et

			des publications du projet
Administrations municipales et de sections communales	• Autorités élues en butte à une confusion des responsabilités institutionnelles • Disponibilité de cadres compétents dans le cadre du PINNE	• Visibilité dans les interventions de développement réalisées dans leur circonscription	• A consulter pour l'identification de sites d'intérêt communautaire à aménager
Les églises, les associations confessionnelles de jeunes et les groupes de scouts	• Institutions à grande audience, à même de diffuser des messages rapidement	• Informations pratiques sur des opportunités disponibles pour les fidèles. • Opportunités de s'impliquer dans des activités à impacts communautaire	• Canaux de diffusion de documents de vulgarisation • Canaux de sensibilisation et pour la collecte de feedback des bénéficiaires finaux

7.2 FACTEURS NON-FAVORABLES RESISTANTS AU CHANGEMENT ET A NAVIGUER

7.2.1 SECHERESSES ACCRUES DANS LE NORD/NORD-EST.

Recommandations :

1. Etablir un plan de contingence à la sécheresse pour les différentes activités du projet notamment celle de production de plantules en pépinières. Utiliser, au besoin, à cette fin, la méthodologie CEDRA de Tearfund.
2. Mettre l'emphase sur les techniques permettant d'améliorer la capacité des sols à conserver l'humidité via des amendements (biochar par exemple) et des paillis.
3. Prioriser des espèces fruitières et forestières moins exigeantes en eau pouvant s'adapter aux conditions climatiques des zones concernées.
4. Prévoir la sécurisation des terrains nouvellement boisés contre les déprédations des animaux en paissance libre
5. Aider à la délimitation des périmètres d'alimentation des sources et encourager à leur reboisement dans le cadre de l'appui à l'élaboration des plans d'aménagement de sous-bassins-versants

7.3 FACTEURS NON-FAVORABLES NECESSITANT UNE REPONSE

7.3.1 LA MISERE ET L'EXTREME PAUVRETE DES MEMBRES DES COMMUNAUTES CIBLEES.

Recommandations :

6. Appuyer des activités procurant des revenus de court terme pour tous les exploitants agroforestiers et forestiers participant aux efforts de reboisement. Les activités contribuant à la protection et l'entretien des arbres, telles que les cultures dérochées, la plantation de haies de protection ou encore les activités de valorisation de produits non ligneux de l'agroforesterie, comme l'accès des femmes au crédit pour le commerce ou la transformation de fruits, seront prioritaires.

7. Les incitations doivent être adéquates et adaptées (appropriées) à chaque groupe. Ceci contribuera aussi à diminuer dans la migration des jeunes et l'idée que « l'avenir est ailleurs ».

7.3.2 FAIBLESSE DES AUTORITES LOCALES A FAIRE RESPECTER LES LOIS SUR L'ENVIRONNEMENT.

Recommandations :

1. Renforcer les messages relatifs aux normes environnementales, véhiculés à l'occasion des formations aussi bien à l'intention des autorités locales que des membres des organisations par un début d'application dans le cadre du projet, en commençant par celles qui sont consensuelles.

7.3.3. PREJUGE DE CORRUPTION GENERALISEE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Recommandations :

1. Vivons nos valeurs ! Zéro tolérance à toute tentative de corruption au sein du projet afin de donner un signal de perception de sérieux dans la mise en œuvre du projet. Pour cela, le sens du sérieux, de professionnalisme et de loyauté des cadres techniques du projet, un système de MEL effectivement fonctionnel.
2. Veiller également à la bonne communication des procédures administratives internes pour minimiser des incompréhensions sur le terrain.
3. En particulier, mieux structurer le système voucher dans le projet en cas d'utilisation. Selon les acteurs – trices locaux-les, ce système facilite la corruption.

7.3.4 PRATIQUES INADAPTEES OU NUISIBLES AU REBOISEMENT

Recommandations :

1. Par rapport à la pratique du brulis des arbuste épineux, explorer la faisabilité technique et économique de production de biochar à partir de ces matières premières, pour l'amendement des terrains en question.

7.3.5 STEREOTYPES ET SEXISME DANS LA REPARTITION DES ROLES

Recommandations :

1. Il faut pousser nos partenaires à planifier et réaliser des activités liées aux droits des femmes et à l'inclusion, tout en mettant accent sur l'implication et la pleine participation des femmes.

8. REVUE DE LA THEORIE DE CHANGEMENT DU PROJET

La discussion autour de la théorie de changement du projet permettrait de formuler certaines recommandations d'ajustements suite aux résultats de l'étude AEP. À titre de rappel, la théorie originale¹⁴ est formulée comme suit :

SI NOUS



3 Théorie de Changement du projet de reboisement avant AEP

De manière générale, l'un des points forts de cette théorie est le fait que le problème soit adressé à la fois de manière structurelle combinée à une approche participative. En effet, la théorie de changement touche différents aspects de la problématique : l'aspect social, avec l'implication et l'autonomisation des principaux acteurs des communautés, l'aspect politique avec le renforcement des capacités des institutions locales en gouvernance, gestion des catastrophes, l'aspect socio-économique par le fait de renforcer et développer les activités génératrices de revenus, l'aspect environnemental par la promotion des méthodes et pratique pour prévenir les risques environnementaux. Elle est participative puisqu'elle tient compte de toutes les parties prenantes du projet (hommes, femmes, jeunes, Autorités locales).

Les différents résultats de l'exercice d'analyse économique et politique amènent à 3 améliorations :

Les considérations prises en compte dans la théorie de changement du projet sont bien en ligne avec l'option de conforter des efforts endogènes qui puissent se poursuivre au-delà de 2022. Cependant, le

¹⁴ La théorie de changement a été formulée en anglais, celle-ci est une traduction.

fait que le graphique présente les différents axes d'intervention comme des processus parallèles qui ont un aboutissement commun, il y a le risque, en cours d'opérationnalisation des activités, de perdre de vue les besoins de cohérence dans la mise en œuvre. Il est important de préciser que le résultat visé ne peut être atteint que si l'ensemble des conditions sont réunies au sein d'une même communauté. La première modification est donc d'ajouter, "de manière intégrée" au début de la phrase

L'analyse a fait ressortir le besoin d'insister davantage sur la prise en compte de l'équité de genre dans l'accès aux incitations offertes. Aussi, à la 3e condition, il est précisé "de manière équitable pour les hommes, les femmes et les jeunes"

Enfin, l'analyse a souligné le besoin de tenir compte des conditions tant écologiques que sociales et économiques qui différencient les communautés d'intervention et le besoin global d'adaptation aux changement climatique. Pour mieux faire ressortir ces besoins, la 4e condition a été modifiée en "favorisons l'adoption de pratiques contextualisées pour la plantation et la gestion d'arbres"

SI, DE MANIÈRE INTÉGRÉE AU SEIN DES COMMUNAUTÉS CIBLES, NOUS:



ANNEX I : PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE AEP

ÉQUIPE PEA	
POINTS FOCaux — ÉQUIPE DU PROJET DE REBOISEMENT	EQUIPE D'EXÉCUTION
YVES ANDRÉ WAINRIGHT DIRECTEUR ADJOINT DU PROJET DE REBOISEMENT	FALONNE MARCELIN COORDONNATRICE DE L'ÉTUDE
JONIA JOSEPH COORDONNATRICE DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	ASSIST-E-S CHERCHEUR-E-S : HERMANO ITULUS LÉDA MOZART TEVENA RAPHAEL JEAN EVANS DESAMOURS PHANOR JOSEPH LÉO-PAUL FLEURIMA
MAXIM THELIAR COORDONNATEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE	
EVELYNE SYLVAIN COORDONNATRICE DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DE L'INCLUSION DES JEUNES	
JEAN WISNER MYRILL RESPONSABLE MEL	

ANNEX II : MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

Cette section décrit de manière détaillée la méthodologie. Celle-ci comprend : l'approche méthodologique adoptée, les étapes méthodologiques utilisées pour conduire l'AEP.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE

La méthodologie de recherche adoptée pour réaliser l'étude AEP a combiné une triple approche.

- Une approche spatiale : l'étude se concentre sur les communautés exploitant les sous-bassins et les zones littorales sélectionnées comme prioritaires par le projet ;
- Une approche participative : l'étude s'appuie sur diverses catégories d'acteurs locaux mis en condition de pouvoir faire valoir leurs opinions et suggestions propres.
- Une approche qualitative : l'étude sera qualitative de par la nature des données à collecter pour l'analyse économique et politique de la problématique de reboisement dans les zones retenues.

LES ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE

a. Revue de littérature

La revue de littérature a été la première source d'information sur la problématique de déboisement en Haïti. Elle a permis de mieux comprendre le guide d'analyse d'économie politique (AEP) de la Chemonics. Ainsi, des documents traitant de différents sujets ont été consultés tels que : les concepts de déforestation et d'adaptation aux changements climatiques, la gestion des ressources naturelles ; les rapports d'analyse d'économie politique réalisés en Haïti et dans d'autres pays, les thèses de mémoire relatives à l'environnement réalisées en Haïti.

Les sources utilisées sont les moteurs de recherche Google Scholar et Google ; la bibliothèque de l'Université Laval, les bases de données externes, notamment : le Climate change knowledge portal de la Banque Mondiale, Learning lab de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).

b. Recrutement

Cinq (5) cadres internes du projet et 7 professionnels externes à savoir une coordonnatrice et six (6) assistant-e-s chercheur-e-s (enquêteurs) ont été mobilisés pour mener la recherche.

Ces professionnels ayant une bonne expérience dans la collecte de données qualitatives ont été recrutés suivant le processus de recrutement de l'USAID.

Par ailleurs, les stagiaires recrutés par le projet ont accompagné l'équipe AEP durant une partie de la collecte de données. (Période allant du 1^{er} au 13 octobre).

c. Élaboration des outils de collecte

Après avoir arrêté les grandes questions de recherche, celles-ci ont été éclatées en sous-question en fonction des quatre (4) variables du cadre analytique de l'AEP. Les sous-questions ont été intégrées dans les guides d'entretien semi-structurés. Une dizaine de questions ont été élaborées pour chaque type d'acteurs.

Dans les guides d'entretien, deux (2) éléments de l'étude sur la ligne de base du projet ont été pris en compte dans l'AEP, il s'agit :

- Des options économiques priorisées par les jeunes à intégrer dans le questionnaire de l'AEP
- Des investissements publics réalisés dans les communautés ciblées.

d. Transfert de connaissances ou formation de l'équipe

L'équipe a été formée d'une part sur l'essentiel de la méthodologie AEP et sur les outils de collecte et leur administration d'autre part. La durée de la formation a été de deux jours avec un troisième jour pour tester les guides sur le terrain et finaliser la planification logistique de la recherche. Au cours de la formation, des simulations et des jeux de rôles ont été effectués afin de faciliter la maîtrise des questions et le déroulement des entretiens semi-structurés.

e. Planification et déploiement des assistant-e-s chercheur-e-s

Le déploiement de l'équipe sur le terrain a été planifié suivant le protocole de recherche. En effet, dans chacune des communes de recherche, il y a eu un ou deux sites d'enquêtes nommés « descente ». Le nombre de jours passés dans une descente pouvait s'étendre jusqu'à quatre (4) jours dépendamment du nombre d'acteurs retenus. Les assistantes chercheurs ont été encadrées par la coordonnatrice de l'étude et d'autres cadres du projet en vue d'augmenter la confiance dans la collecte des données et de faciliter le travail des enquêteurs. L'équipe était subdivisée en trois sous-équipes composées chacune d'un cadre interne du projet et de deux assistant E.-S. chercheurs. (Voir tableau de planification et déploiement en annexe).

f. La collecte des données de terrain

Outre la revue de littérature (décrite ci-haut), les autres techniques de collecte de données priorisées sont l'entretien semi-structuré avec des informateurs clés, le groupe de discussion et les observations directes.

i. Entrevues semi-structurées

Pour réaliser les entretiens semi-structurés, les acteurs-trices ont été sélectionné-e-s en fonction de leur connaissance de la problématique de reboisement/environnement et de la réalité socio-économique et politique des zones ciblées. Des acteurs-trices correspondant au profil suivant ont été questionné-e-s : Politicien, Pasteur, Prêtre catholique, Prêtre vaudou, Éducateur, Notaire, Responsable Protection civile, Sociologue, Journaliste, Groupe de femme, Juriste, Agronome, Agriculteur, Charbonnier, Pêcheur-brigadier —. À cet effet, soixante-douze (72) entretiens semi-structurés ont été effectués à travers cinq (5) zones ciblées (Parc des trois baies, Capotille, Baie de l'Acul, Vallières, Grande rivière du Nord et Bahun). (Voir annexe pour la liste des acteurs-trices questionné-e-s).

ii. Groupe de discussion/Focus groupe

Les groupes de discussion ont consisté en des échanges libres autour des trois questions spécifiques de recherche découlées de la question générale. Les réponses obtenues ont été ensuite catégorisées selon les cinq (5) variables de l'AEP à savoir les facteurs fondamentaux, les règles du jeu, ici et maintenant, la dynamique, le genre et inclusion. Une dizaine de participants ont pris part à chaque groupe de discussion.

Vingt-quatre (24) groupes de discussion (homogènes/hétérogènes) ont été réalisés. Les mairies/CASEC ainsi que les organisations communautaires de base ont grandement contribué à la réalisation de ces activités.

iii. Observation directe

L'objectif a été de comprendre le contexte socio-économique et politique des communautés ciblées, la réalité des projets de reboisement ainsi que les effets visibles que ceux-ci ont engendrés directement ou indirectement dans le milieu.

À cet effet :

- Les trois (3) sites sur lesquels des projets de reboisement réalisés par des organisations internationales notamment : CECI, PADF, Agro-Allemande ont été visités ;
- Les marchés publics de Bahon, de Vallières, et les activités touristiques à Labadie ont été aussi visités ;
- Les mangroves situées sur la baie de l'Acul plus particulièrement à Pillatre et Balan ont été observées.

g. Dépouillement et analyse des données

Pour faciliter le dépouillement, une grille a été élaborée de manière à ce que les enquêteurs (trices) effectuent une analyse préliminaire des données tout au long de la collecte. Ensuite, un « débriefing » général a eu lieu avec tous les membres de l'AEP afin de synthétiser les données et planifier le prochain déploiement. Enfin, pour la saisie et le traitement des données, deux logiciels ont été utilisés : EXCEL, RQDA. Le dernier est un logiciel de traitement de données qualitatives qui permet de relever rapidement l'essentiel des informations recueillies et de créer également des liens entre les différents paramètres de l'étude.

ANNEX III : DÉPLOIEMENT SUR LE TERRAIN DE L'ÉQUIPE AEP

Clusters/Sites	Commune ou descente	Nombre d'entretien individuel	Nombre focus groupe	Date
Parc des trois baies	Fort liberté (centre-ville et Dérac)	8	3	Semaine 16 juillet
	Limonade (centre-ville et basse Plaine)	16	3	Semaine 23 juillet
	Ferrier (Centre-ville et Philibert)	6	2	Semaine 23 juillet
	Caracol	6	2	Semaine 16 juillet
Capotille	Welch	4	1	Semaine 23 juillet
	Lamine	2	1	Semaine 23 juillet
Grande rivière et Bahon	Jolitrou	4	1	Semaine 16 juillet
	Gambarde	3	1	Semaine 16 juillet
	Montagne noire	3	2	Semaine 1 ^{er} octobre
	Bailly	4	1	Semaine 9 octobre
Baie de l'acul	Labadie (Cap-Haitien)	5	3	Semaine 1 ^{er} octobre
	Piatre /Balan (Acul du Nord)	4	2	Semaine 9 octobre
Vallière	Trois-palmistes	4	2	Semaine 1 ^{er} octobre
	Grosse Roche	3	2	Semaine 9 octobre
TOTAL	14	72	24	4

ANNEX IV : PHOTOS DES SITES OBSERVÉS ET GROUPES DE DISCUSSION

FIG. 1 : MONTAGNE NOIRE : UN PROJET DE REBOISEMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR PADF SUR CE SITE



(Photo Prise 03/10/2018)

FIG. 2 : BALAN/PILLATRE : MANGROVES



(Photos prises 12/10/2018)

1. **Fort-Liberté.** Participants : Groupement de femmes et secteur financier



2. **Dérac :** participants : Pêcheurs, agriculteurs



3. **Filibert (Ferrier).** Participants : Pêcheurs, agriculteurs, charbonniers



4. **Date : 12/10/18 — Bailly.** Participants :



5. **Date : 03/10/2018 — Labadie :** Participants : Comité local formel et informel (artisan, taxi, CCL, ODL, groupe sportif)



6. **Date : 03/10/2018 — Trois-Palmistes :** Participants : charbonniers, agriculteurs



ANNEXE V : TYPES D'ARBRES PROPOSÉS PAR LES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE

Comme soulevé dans le rapport, les membres des communautés locales ont reproché aux projets antérieurs le fait d'avoir planté des espèces d'arbres qui ne répondaient ni aux besoins de la population et ne convenaient pas à la vocation des sols. Afin d'éviter la répétition de cette erreur, l'étude a recueilli des propositions relatives à la production des plantules et aux types d'arbres à prioriser dans certaines zones du projet. L'encadré ci-après présente ces propositions.

Propositions sur les espèces d'arbres à prioriser

Certaines propositions ont été formulées par les acteurs-trices locaux-les au regard de la production des plantules et des types d'arbres à prioriser pour favoriser l'appropriation du projet.

D'abord pour ce qui est de la production des plantules, dans toutes les zones prioritaires du projet, les habitants ont été intransigeants sur le fait que ces dernières doivent être produites dans les localités et par la population locale. Cette exigence est d'ordre économique et technique. Sur le plan économique, la production des pépinières est souvent considérée comme une activité génératrice de revenus profitables à la population locale. Sur le plan technique, les expériences antécédentes ont démontré que la transportation des plantules d'une zone à une autre tend à les endommager.

Selon les informations recueillies dans toutes les zones de l'enquête, les arbres fruitiers sont préférés aux arbres forestiers. Quelques propositions spécifiques ont été formulées en fonction de la vocation des sols et des besoins de la population.

- Grosse Roche : Crispin, manguiers, citrus, avocatiers, cacao
- Labadee : manguiers, cacao, avocatiers, maniocs
- Vallière : manguiers, orangers, citrus
- Ferrier : Les apiculteurs recommandent de planter des arbres mellifères (campêche, flamboyant, cambron).
- Capotille : Les espèces envahissantes comme « Acacia » sont préférables.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ⁱ Chemonics: Political Economy Analysis Guide, internal document, June 2017

ⁱⁱ Netherlands Institute of International Relations “Clingendael”: Framework for strategic governance and corruption analysis – Designing strategic responses toward good governance, October 2007

ⁱⁱⁱ CNSA: Bulletin # 19 : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire, Janvier 2019

^{iv} Mathieu, Philippe, Jean Arsène Constant, Josué Noel et Bobby Piard : « Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haiti » Oxfam, 271 pages, accédé sur <https://www.clio-haiti.org/IMG/pdf/vulnerabiliteshaiti.pdf> le 7 février 2019

^v Alex Bellande, citant Murray et Bannister rappelle que, globalement, à l'échelle nationale, incluant les zones de montagnes humides, le taux de survie après une année, des plantules distribuées dans les projets supportés par l'USAID, durant les années 80 et 90 a été de l'ordre de 33 à 40%.

^{vi} Miles, M (2010); http://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2010/07/HAWG_Decentralization_FINAL-2.pdf;

Edquist, M (2013); <https://blogs.ei.columbia.edu/2013/02/26/haiti-dialogue-series-overcoming-historical-and-structural-challenges-to-local-development/>

^{vii} <http://nicksoncharles.blogspot.com/2015/07/cfgdct.html> accédé le 17 janvier 2019

^{viii} <https://haitiliberte.com/des-mairies-en-greve/>

^{ix} <http://www.radiohaititropical.com/haiti-news/les-maires-dhaiti-reunis-en-congres-perturbent-le-discours-du-president-de-la-republique/> accédé le 17 janvier 2019

^x <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/161416/Le-Fonds-de-gestion-et-de-developpement-des-collectivites-territoriales-sapparente-a-une-caisse-noire> accédé le 17 janvier 2019

^{xi} <https://drive.google.com/file/d/192sj5el6aVvtTpb6-rY7nskuqABpsgzUz/view> consulté le 6 février 2019

^{xii} Smucker, Glenn R, T. Anderson White and Mike Bannister: Land tenure and the adoption of agricultural technology in Haiti IFPRI, 2000, 51 pages, <https://ageconsearch.umn.edu/bitstream/50042/2/capriwp06.pdf>

^{xiii} <https://www.transparency.org/news/feature/cpi-2018-regional-analysis-americas>

^{xiv} Paquin, Lyonel: Les Haitiens, politique de classes et de couleurs; Nichols, David: From Dessalines To Duvalier: Race, Colour and National Independence in Haiti

^{xv} Manuel d'histoire d'Haiti de Dorsainvil utilisé autrefois dans les écoles. Voir aussi: <https://ayibopost.com/haiti-na-jamais-ete-la-perle-des-antilles-pour-les-haitiens/> consulté le 9 février 2019

^{xvi} Jean, Fritz A.: Haiti, la fin d'une histoire économique, 2016, 278 pages, PauP, Publication a droit d'auteur

^{xvii} <http://ciat.gouv.ht/projets/projet-de-securite%C3%A9-fonciere-en-milieu-rural-psfmr>